

POLICE MAGAZINE

l'évasion des cinq



Lire, page 12, l'émouvant récit de l'audacieuse évasion des cinq bagnards à la maison centrale de Fontevrault. Ci-dessus : les quatre évadés qui furent arrêtés à Chinon. De gauche à droite : Vaumorin, Lanio, Kistiaens et Ovaère. (F. P.)

A HUIS CLOS

- Causes Salées -

Une femme, deux hommes.

Le sieur V... et son compère le sieur F... sont tous deux inculpés d'attentat violent aux mœurs. La plaignante, victime de ces deux individus, est âgée de quarante-sept ans. Elle aurait la beauté du diable si celui-ci portait moustache et ne boitait pas. En dehors de ces deux infirmités, la femme G... prétend en avoir contracté une troisième grâce aux traitements que les deux prévenus lui ont fait subir.

— Voilà comment ça s'est passé, déclare V..., un être hirsute, nauséabond, au chef orné d'une verrue qui dépasse sa chevelure embroussaillée. De mon métier, je suis biffin...

— C'est-à-dire chiffonnier, souligne le président qui possède son argot à fond.

— Si vous voulez... Donc, le samedi en question j'avais vendu assez bien ma récolte de la semaine et je m'étais offert une petite muffée dans les caboulots d'Ivry. Je rentrais chez moi quand voilà que je tombe sur F..., un vieux copain... On l'est encore malgré ce qui s'est passé... C'est-y vrai, Alphonse ?

Celui-ci, encore plus sale que son collègue, se contente d'approuver du chef, mais on devine qu'il n'en mène pas large.

— Je t'offre un litre, que je dis à Alphonse... C'est pas si souvent qu'on se rencontre...

— Ça va, qu'il me dit.
— Où qu'on entre ? que j'ai fait.
— Allons chez Henriette, qu'il me propose.

— On se met en route, parce que faut vous dire que l'Henriette, c'est une p... qui demeure dans une cabane de la zone, pas bien loin de chez Alphonse. Elle vend de l'amour et du casse-pattes, et puis elle a souvent chez elle ses copines, qui sont pas farouches, et on peut s'occuper pour une pièce de cent sous, sans faire de mal à personne.

— Si cette Henriette n'a pas de rôle direct dans l'affaire, veuillez, je vous prie, passer outre, déclare le président.

— Elle a pourtant été la cause de tout, reprend V..., parce que si elle nous avait reçus mon copain et moi, on ne serait pas ici, pour sûr.

— Ça c'est bien vrai, opine F... avec force.

— Allons, arrivez au fait, insiste le président.

Le biffin dérouté dans le cours de son exposition bafouille maintenant, à tel point qu'il faut donner la parole à la plaignante.

Elle arrive à la barre aidée de ses béquilles et on se demande avec une certaine

angoisse, à la vue de cette humanité claudicante, affreuse et sale, comment elle a pu inspirer aux deux prévenus autre chose que de la répulsion.

Mais la femme G... a d'elle-même une opinion toute différente.

Elle la développe en ces termes, après avoir juré, au risque de choir en levant la main droite qui maintenait sa béquille : — Messieurs du tribunal, telle que vous me voyez, je suis-t-une honnête femme. J'éleve des chiens et des chats, j'en prends en pension et je me suis toujours tirée d'affaire toute seule. Il a fallu que, ce soir-là, j'aie perdu la tête pour aller boire avec ces deux hommes dans un bistrot d'Ivry. Ils m'ont raconté qu'ils avaient rendez-vous avec une nommée Henriette, mais que, ne l'ayant pas trouvée, ils étaient heureux de vider chopine avec moi parce que j'étais rigolote et pas bégueule. Bref, on a pas mal bu ensemble et celui qui s'appelle Alphonse m'a ramenée chez lui, vu que j'étais un peu pompette. Son camarade nous a suivis.

A la porte, comme il ne tenait presque plus debout, j'ai eu pitié de lui et il est entré avec nous. Ensuite, on a encore avalé un peu de rhum, puis, je ne sais pas comment, je me suis trouvée dans le lit d'Alphonse.

Il faut croire que ce souvenir ravive les pudeurs oubliées de la boiteuse. Brusquement on la voit rougir, puis transpirer à grosses gouttes, enfin pâlir au point que l'huissier est requis d'apporter bien vite une chaise afin de recevoir cette faible femme, prête à défaillir.

Remise bientôt, elle reprend : — Je n'aurais peut-être pas trouvé drôle de me réveiller dans le lit d'Alphonse si j'y avais été seule avec lui... On connaît l'existence, bien sûr ! et, dame, ça n'aurait pas été la première fois que je couchais avec un homme. Seulement, ce qui m'a choquée, c'est d'y voir aussi son camarade. J'ai voulu me lever, parce que j'ai jamais mangé de ce pain-là, je le jure... même que je ne me suis pas gênée pour le leur dire, et joliment encore. C'est là-dessus qu'ils se sont jetés sur moi comme deux sal... qu'ils sont, et que j'ai dû subir des outrages, dont le médecin a fait la liste que j'ai remise à M. le commissaire...

Cet aveu semble anéantir la femme G... Il faut une nouvelle intervention de l'huissier pour l'aider à regagner sa place dans la salle, le président ayant déclaré être suffisamment édifié.

Alphonse F..., pour sa défense, prétend que c'est au contraire la boiteuse qui les incita aux pires débordements. Il entre ensuite dans des détails qui feraient rougir... à blanc un corps de garde, et prouvent

en même temps, de sa part, une virilité exceptionnelle.

Cependant le certificat médical est d'une précision qui démontre jusqu'à l'évidence que ces messieurs ont abusé dans leurs ébats et privautés de la latitude laissée à un galant, voire même à deux en l'occurrence.

Et, malgré la bonne volonté de la femme G... qui s'est trouvée, comme elle dit, sans savoir comment, en ce lit hospitalier, il apparaît que la débauche a poussé ses limites jusqu'à l'extrême fantaisie.

Les deux prévenus, d'ailleurs, ne nient pas le fait tout spécial.

Mais le délit d'attentat aux mœurs est-il juridiquement caractérisé, puisqu'il n'y a pas eu de violences positives, la femme G... reconnaissant s'être couchée de son plein gré ?

Le tribunal demanda quinze jours pour étudier à loisir la question.

Et à l'audience convenue il rendit un jugement qui ne condamnait les deux prévenus qu'à des dommages et intérêts envers la plaignante, plus cinq francs d'amende chacun pour l'ivresse, considérant que le délit d'attentat aux mœurs n'existait pas, mais retenant, en ses lieu et place, celui de violences et blessures...

J. C.

La Cagole vexée.

Cette affaire vint en justice correctionnelle à Marseille. A Paris, le président aurait très certainement ordonné le huis-clos. Mais à Marseille, ainsi que nul n'en ignore, on ne s'épouvante ni des mots, ni des faits, ni des gestes, ni même des actes. Puisque c'est naturel, dit-on...

Adoncques, voici la chose :

La fille Fillacier, descendant de wagon en gare Saint-Charles, avait ameuté les « genses » en dénonçant à grand renfort de cris l'ignoble individu qui, voyageant avec elle, avait fait « des choses »...

Hâtons-nous de dire que la fille Fillacier n'était pas de Marseille. Pour peu qu'elle eût vu le jour dans l'atmosphère de la Joliette, elle eût dédaigné de s'émouvoir pour si peu. Car enfin, quelles étaient « les choses » qu'avait fait le monsieur ?

Mon Dieu, le monsieur s'était contenté de montrer ce qu'ont coutume de cacher des gens honnêtes. Pas plus. Pas moins.

Le satyre platonique, car il n'avait nullement tenté de passer aux actes, avait été appréhendé, à la sortie de la gare, par les agents de service. Et maintenant il était là, tout contrit, entre deux gendarmes, dans le box d'infamie...

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'audition de la fille Fillacier, citée comme témoin (elle ne s'était pas constituée partie civile), la parole fut donnée à l'avocat de la défense.

— Messieurs les juges, commença le maître avec le plus bel accent du cru, je ne serai pas long. Je me bornerai seulement à vous demander quelle est l'importance du dommage causé... Si mon client s'était dénudé

sous les regards d'une tendre jouvencelle, je comprendrais qu'on le poursuive. Il serait incontestablement coupable d'attentat à la pudeur. Mais pour qu'il y ait attentat à la pudeur, messieurs les juges, il faut, d'abord, qu'il y ait pudeur. Or, qui est la fille Fillacier ? L'une de ces aimables cagoles dont notre ville s'honore, et qui, pour l'agrément de nos nuits et de nos jours, s'offrent aux passants à chaque heure que le bon Dieu fait... Si mon client s'est livré, en présence de la fille Fillacier, au petit geste insignifiant que vous savez, c'est qu'il n'ignorait pas à qui il avait affaire. A cette dame moiselle, notre gentil-homme ne révélait rien qu'elle ne connût déjà, et de fort longue date, et de fort docte science... Et pour ne vous rien cacher, messieurs les juges,

j'en suis à me demander si la fille Fillacier, ameutant la foule aux trousseaux de mon client, n'obéissait pas à un mouvement de dépit commercial. Qui sait même si elle n'obéissait pas à une envie insatisfaite ?... Car enfin, messieurs, est-ce que la fille Fillacier se serait formalisée si mon malheureux client avait entrepris de lui infliger les derniers outrages ? La question, en vérité, ne se pose pas...

Nonobstant ce gras plaidoyer, le tribunal condamna le délinquant à six mois de prison. Mais il eut bien soin d'indiquer, dans son jugement, que ce n'était que « pour le principe ».

Aimez-vous... sans bruit.

Douzième chambre correctionnelle : au banc de la partie civile, un jeune homme correct et élégant ; au « banc d'infamie », un jeune homme non moins correct, non moins élégant, mais, de plus, l'air prodigieusement ennuyé d'être là.

Qu'a-t-il donc fait ? il a boxé trop fort son adversaire, lui cassant trois dents et lui foulant un poignet, ce qui l'amène pour coups et blessures devant la justice répressive... histoire qui serait banale sans le motif de la bataille, laissons ici la parole au président :

— Vous vous trouviez, monsieur, dit-il au plaignant, dans un hôtel de banlieue lorsque vous entendez un bruit qui vous paraît suspect ?

— C'est cela, opine l'interpellé, j'écoute encore, j'entends des gémissements, des lamentations, une voix d'homme et une voix de femme qui alternent, je me dis : il y a des gens qu'on tue par ici... j'enfile mon pyjama, mes pantoufles et j'écoute une fois de plus, avant de me précipiter au dehors pour appeler au secours... j'entends toujours des gémissements, voire des cris, mais la voix de la femme répète à plusieurs reprises... chéri... chéri... alors j'ai compris !

La salle se tord littéralement ; sur son banc, le prévenu ne sait quelle contenance prendre, aussi gêné que saint Laurent sur son grill.

— Alors, interroge le président, qu'avez-vous fait ?

— Je me suis recouché, continue le plaignant, mais cela devenait intolérable... je me suis relevé... j'ai cogné discrètement au mur pour rappeler mes voisins à un peu plus de modération dans leurs ébats... ah oui... ils ont continué plus fort, alors j'ai frappé au mur plus fort aussi et monsieur... Ici le doigt du narrateur désigne le prévenu :

— Monsieur m'a répondu par un mot... un seul... que vous devinez.

Furieux de ne pouvoir dormir et de s'entendre répondre un mot grossier à une juste observation, le plaignant cria à son tour à travers la cloison :

— Quand on fait un pareil scandale (sic), on reste chez soi.

— Je suis dans ma chambre, je fais ce que je veux, répliqua de l'autre côté une voix féminine.

— On ne met pas toute une maison au courant de ses affaires... sentimentales.

— Mêlez-vous de vos affaires...

— Laissez-moi dormir.

— Sortez donc qu'on s'explique...

L'explication fut courte, mais violente : à peine le monsieur qui ne pouvait pas dormir se trouva-t-il sur le seuil de sa chambre qu'il recevait un maître coup de poing du monsieur qui l'empêchait de dormir, malgré les objurgations de la compagne de celui-ci qui, de son lit, criait :

— Pierre, reviens... laisse cet homme, rentre dans la chambre.

Le monsieur qui ne pouvait pas dormir tenta de se défendre, mais par une passe savante, l'autre lui tordit le poignet, au point de le fouler, et, d'un nouveau coup de poing, lui cassa plusieurs dents ; décidément il était de première force à toutes sortes d'exercices, mais celui de mettre knock-out son voisin de chambre l'amena en correctionnelle.

— Voyons, monsieur, dit le président un peu gêné, vous empêchiez ce paisible dormeur de se reposer ; de plus, vous lui répondez par un gros mot et, enfin, vous le blessez... vous êtes évidemment dans votre tort... Alors le prévenu de répliquer par cette phrase imprévue :

— Monsieur le Président, j'étais couché avec ma femme et je remplissais le devoir conjugal, oui ou non, est-ce mon droit ?

— Oui, concède le président, mais pas de façon à réveiller vos voisins.

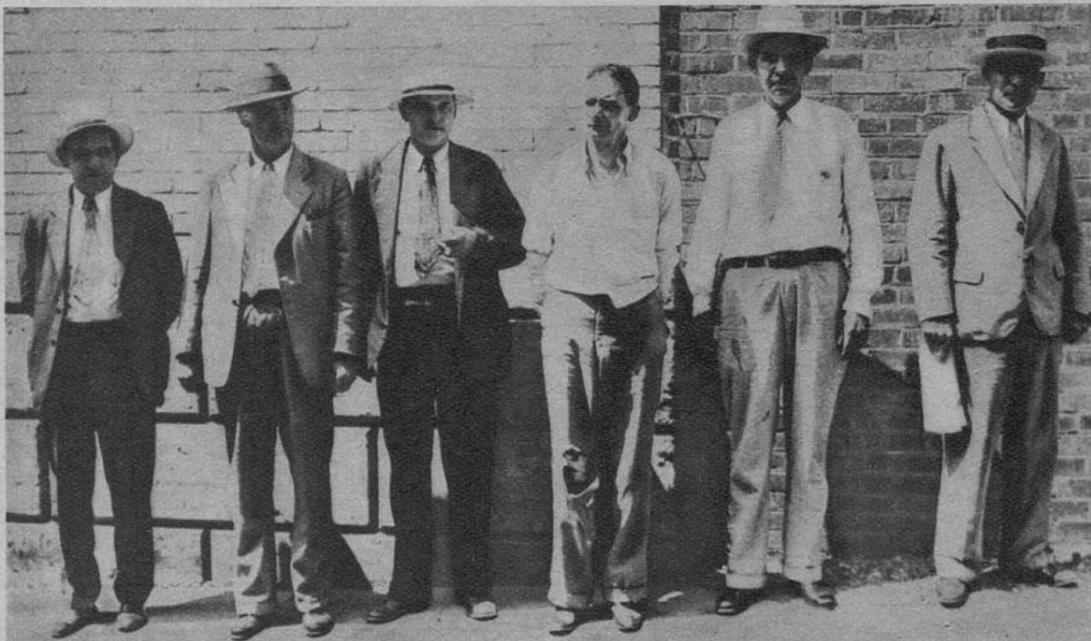
Et l'autre de déclarer :

— Chacun fait « cette chose-là » comme il veut !

— Oui... mais pas trop bruyamment insiste encore le président, qui, pour coups et blessures, condamne le prévenu à vingt-cinq francs d'amende et deux cents francs de dommages-intérêts vis-à-vis du monsieur qui ne peut pas dormir quand, dans une chambre voisine, Cupidon mène trop grand tapage.

DIDIER-RENAUD.

APRÈS LA CHASSE



QUELS sont, fraternellement réunis coude à coude, ces honorables gentlemen ? Regardez bien ! Le troisième personnage en commençant par la droite est le seul à ne pas porter de chapeau ; de plus, son pantalon est déchiré et ses mains se cachent étrangement derrière son dos comme si elles étaient enchaînées par des menottes. Celui-ci en effet est un criminel. Convaincu d'avoir empoisonné cinq personnes, dont deux enfants, il s'est enfui dans les bois où des policiers ont dû le poursuivre, non sans mal, et sont parvenus à le capturer avec l'aide de chiens de police. Cette chasse à l'homme a duré plusieurs jours. Après l'hallali, les vainqueurs ont tenu à se faire photographier avec leur capture. (J. N. P.)

Direction - Administration - Rédaction
30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX^e)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans prime) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

SOUS LES TOITS DU PALAIS DE JUSTICE

les pièces à conviction; chargé de nombreuses affaires, ses bureaux seraient vite encombrés d'un bric-à-brac extraordinaire s'il n'avait pour se dégager le service du Greffe, dont la mission est précisément d'enregistrer et de conserver toutes ces pièces embarrassantes.

Celles-ci sont donc transportées dans le service en question, qui les inventorie et les emmagasine jusqu'au jour des Assises. Le matin de l'audience, des employés viennent prendre possession du marteau, du mouchoir ensanglanté et de la pince-monseigneur, et les apportent dans la salle du tribunal, où ils seront exposés durant les débats, à la disposition du jury, des témoins, du procureur général et du défenseur. Après le verdict, les pièces en question réintégreront le greffe criminel.

On devine que les combles du Palais ne peuvent garder longtemps cet amas hétéroclite d'objets. Tous les six mois, il y a une liquidation. Un agent du domaine vient prendre livraison des stocks de pièces à conviction, lesquelles seront vendues aux enchères au cours de ventes qui attirent tous les brocanteurs de France.

et les dépendances de son administration. Tour du propriétaire plein d'intérêt; on glane à chaque pas des souvenirs et des anecdotes suggestifs qu'évoquent les mille et une pièces de ce bric-à-brac hallucinant. Précisément, dans le bureau du directeur, nous voyons trois gros paquets ficelés.

— Ce sont là les épîtres amoureuses du « pseudo prince de Bourbon » assassiné dans une misérable chambre par sa maîtresse, il y a un an environ, dans les circonstances que vous savez. Ces documents furent avant le procès à la disposition de l'avocat de la meurtrière, M^e de Moro-Giafferi, qui venait les consulter.

En effet, outre les pièces à conviction, le greffe recueille tous les papiers intéressant la victime ou l'assassin: missives, écrits, papiers personnels, vêtements, voire meubles; c'est ainsi qu'on a vu dans ces combles étranges pêle-mêle du crime, la « malle à Gouffé » et la cuisinière de Landru.

Aucun document, aucun objet ne sortent de cet antre mystérieux. Les magistrats et les avocats consultent sur place dans un petit bureau attenant, les pièces les intéressantes. Le public n'est pas admis dans ce lieu, sauf autorisation spéciale du procureur général. La victime d'un vol, par exemple, peut obtenir la restitution de ce

Le Palais de justice est la plus grande salle de spectacles qui soit. On y joue quotidiennement en matinée des vaudevilles et des mélodrames dont les acteurs sont les protagonistes réels. Comme tout théâtre, le Palais de justice a ses coulisses, qui comprennent toute une machinerie, des décors et des accessoires. Où sont remis avant et après la représentation ces ustensiles de la mise en scène? Au Greffe criminel et correctionnel de la Cour, dont les locaux sont situés dans les combles mystérieux du Palais.

Le public ignore ce service, qui est peut-être le plus important de notre organisme judiciaire et dont le bon fonctionnement assure la marche normale de tous les procès. Si vous le voulez bien, nous allons visiter ces recoins inconnus du Palais. Montons le vaste escalier de la grande cour du boulevard du Palais; traversons quelques couloirs; c'est au premier étage, au fond d'un long vestibule. Nous voici dans la place: nous croisons des avocats qui viennent prendre communication de pièces intéressant leurs clients et consulter les archives de la cause qu'ils vont plaider.

Quelques mots sur le mécanisme du Greffe, afin de mieux connaître son rôle: dans une petite villa de Passy, une rentière a été assassinée; le bandit lui a défoncé le crâne à coups de marteau, puis, après avoir rafflé l'argent de sa victime, ils s'enfuit. Le Parquet arrive sur les lieux; le juge d'instruction et les policiers commencent l'enquête. Toutes les pièces à conviction intéressant le crime sont remises au magistrat instructeur: c'est d'abord le marteau, arme du meurtre, puis un mouchoir ensanglanté qui doit appartenir au criminel, et enfin une pince-monseigneur ramassée dans l'antichambre et qui a servi vraisemblablement à forcer les tiroirs. Tous ces objets sont gardés par le juge.

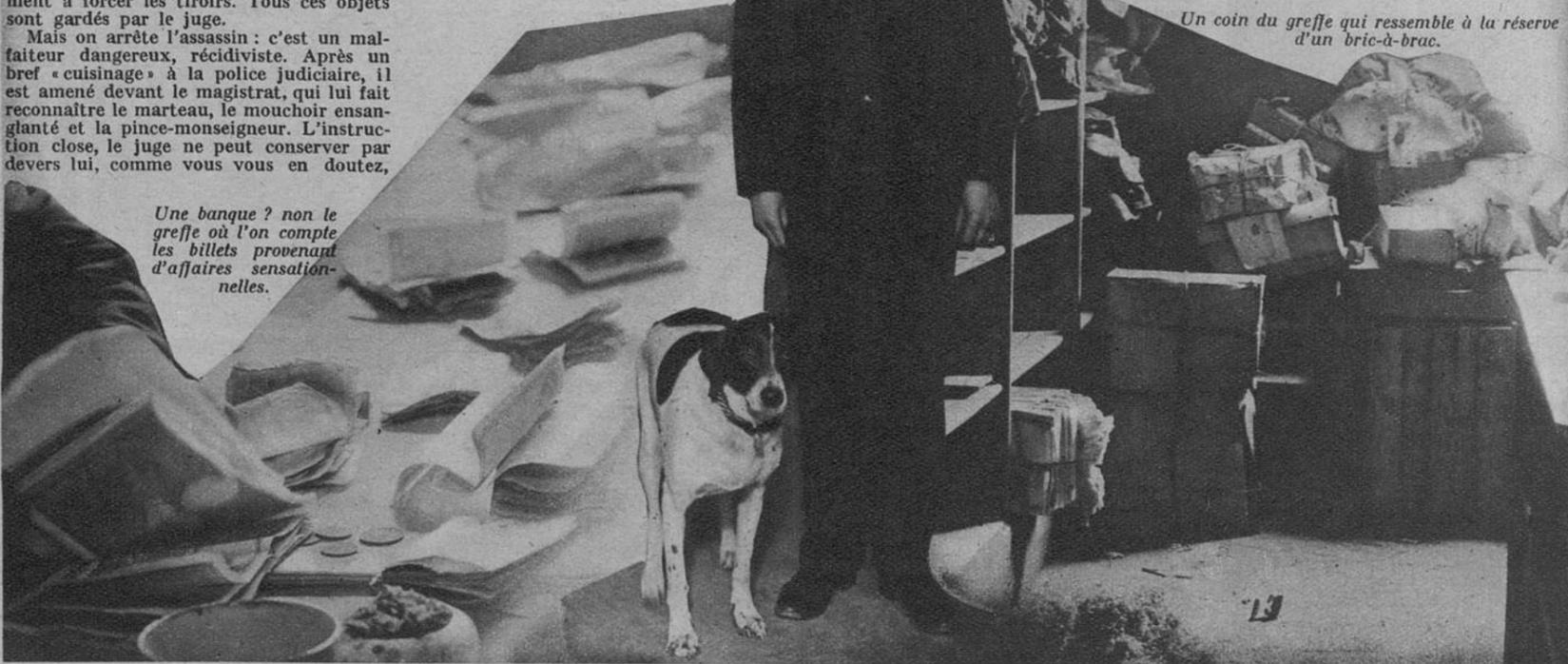
Mais on arrête l'assassin: c'est un malfaiteur dangereux, récidiviste. Après un bref « cuisinage » à la police judiciaire, il est amené devant le magistrat, qui lui fait reconnaître le marteau, le mouchoir ensanglanté et la pince-monseigneur. L'instruction close, le juge ne peut conserver par devers lui, comme vous vous en doutez,



Le service du greffe criminel et correctionnel de la Cour est dirigé par M. André Cambréal. Ce fonctionnaire aimable nous a fait visiter lui-même les bureaux

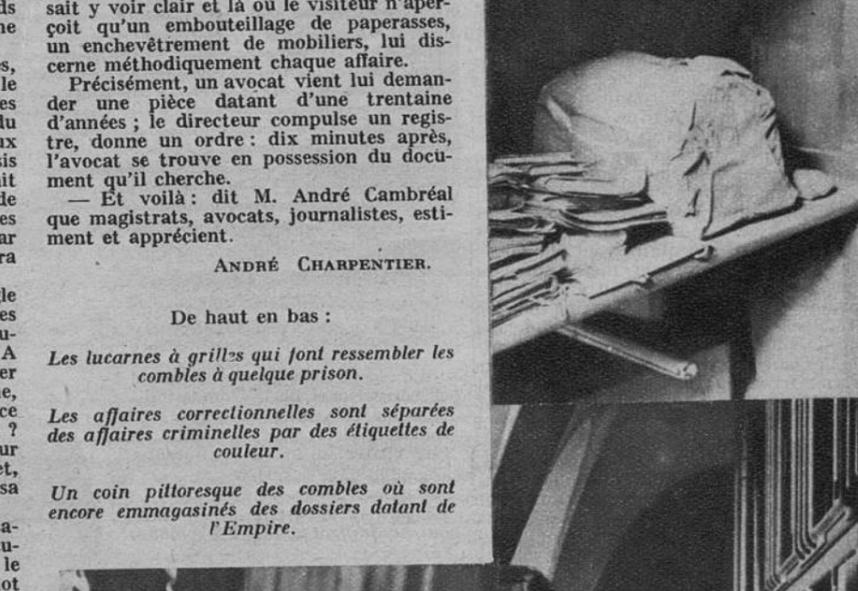
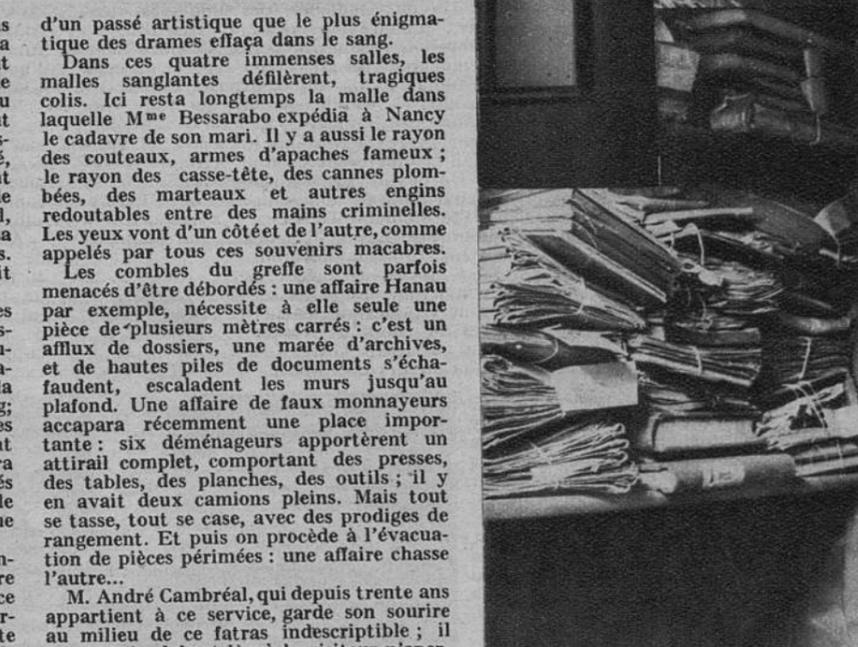
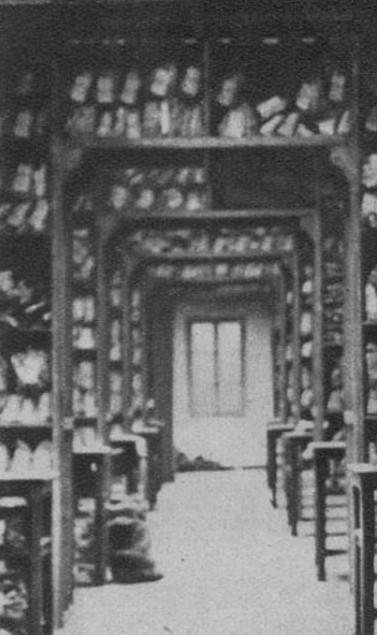
M. André Cambréal, directeur du Greffe criminel, reçoit une affaire récente.

Le gardien du greffe et son chien qui ne quittent jamais les combles.



Une banque? non le greffe où l'on compte les billets provenant d'affaires sensationnelles.

Un coin du greffe qui ressemble à la réserve d'un bric-à-brac.



spectres de grands criminels dont certains ont porté leur tête sous le couperet de la guillotine ! Mais M. Bertrand ne craint pas les revenants. Regardons autour de nous : voici sur une étagère un morceau de crâne traversé d'un couteau : c'est tout ce qui reste d'une malheureuse femme assassinée par son mari en 1909 ; tout à côté, un bocal d'alcool dans lequel trempent des mains momifiées : ce sont les mains de Jobin, l'ancien sommelier du Grand Hôtel, tué et dépecé par Burger, l'amant de sa femme, qui fut guillotiné, il y a dix ans. Reliques macabres dont le Domaine a fait cadeau au gardien.

En vérité, on ne sait où arrêter ses regards ; des souvenirs tragiques surgissent de toutes parts. Voici les armes redoutables de la bande Bonnot : revolvers, carabines et couteaux ; un sous-chef de la Sûreté, M. Join, fut abattu par ce browning ; là, c'est l'arme de Carouy, qui mitrailla les passants, place du Havre, et tua l'agent Garnier. Cette panoplie tragique sera bientôt dispersée, car vingt ans sont passés depuis le fameux procès de la plus terrible association de malfaiteurs qu'ait connue Paris.

— Et la cuisinière de Landru ? demandai-je, curieux. J'apprends que la célèbre cuisinière n'a fait que passer dans ce greffe ; le procès s'étant déroulé à Versailles, elle a été transportée dans cette ville, puis vendue à un musée des grands boulevards où elle constitue encore une des principales attractions.

Parmi les pièces à conviction fameuses, on peut même dire historiques, que le greffe ait reçues depuis un an, notons les trois revolvers de Gorguloff, l'assassin du président Doumer, ainsi que les nombreux papiers, mémoires, lettres, tracts saisis dans la chambre du meurtrier ; il y avait aussi le binocle que portait le chef de l'Etat au moment où il tombait sous les balles ; cette relique a été demandée par le musée de la police qui le conservera parmi ses souvenirs les plus précieux.

Mais à qui ont appartenu cette épingle de cravate, ces boutons de manchettes tachés de sang, et ce maillet, arme redoutable entre les mains d'un malfaiteur ? A Gaucher, qui tua sauvagement un bijoutier de l'avenue Mozart et qui expia son crime, au petit jour, boulevard Arago. Et ce mouchoir tortillé, ces serviettes en garot ? Ils servirent à l'assassin Mouvalet pour étrangler son rival, le typographe Brunet, qui refusait de dévoiler l'adresse de sa femme.

L'affaire de date récente la plus sensationnelle est représentée : ce sont les documents du meurtre du préfet Causeret ; le revolver de l'amante jalouse a rejoint le lot impressionnant des armes à feu célèbres dont on pourrait constituer une exposition terrifiante. A vrai dire, ces armes se ressemblent toutes à peu près, et c'est l'imagination évoquant le drame dont elles furent l'instrument qui leur donne cette auréole sanglante.

Ecrire l'histoire du greffe criminel de la Cour, ce serait retracer les affaires les plus sensationnelles qui ont ému l'opinion publique depuis cinquante ans à divers titres : l'affaire Déroulède, par exemple, pour citer une affaire politique, et l'affaire Steinheil, dans l'ordre criminel. Durant longtemps, le greffe conserva des toiles du peintre assassiné de l'impasse Ronsin, puis elles furent vendues à l'encan, vestiges

d'un passé artistique que le plus énigmatique des drames effaça dans le sang.

Dans ces quatre immenses salles, les malles sanglantes défilèrent, tragiques colis. Ici resta longtemps la malle dans laquelle M^{me} Bessarabo expédia à Nancy le cadavre de son mari. Il y a aussi le rayon des couteaux, armes d'apaches fameux ; le rayon des casse-tête, des cannes plombées, des marteaux et autres engins redoutables entre des mains criminelles. Les yeux vont d'un côté et de l'autre, comme appelés par tous ces souvenirs macabres.

Les combles du greffe sont parfois menacés d'être débordés : une affaire Hanau par exemple, nécessite à elle seule une pièce de plusieurs mètres carrés ; c'est un afflux de dossiers, une marée d'archives, et de hautes piles de documents s'échauffent, escaladent les murs jusqu'au plafond. Une affaire de faux monnayeurs accapara récemment une place importante : six démenageurs apportèrent un attirail complet, comportant des presses, des tables, des planches, des outils ; il y en avait deux camions pleins. Mais tout se tasse, tout se case, avec des prodiges de rangement. Et puis on procède à l'évacuation de pièces périmées : une affaire chasse l'autre...

M. André Cambréal, qui depuis trente ans appartient à ce service, garde son sourire au milieu de ce fatras indescriptible ; il sait y voir clair et là où le visiteur n'aperçoit qu'un embouteillage de paperasses, un enchevêtrement de mobiliers, lui discerne méthodiquement chaque affaire.

Précisément, un avocat vient lui demander une pièce datant d'une trentaine d'années ; le directeur compulse un registre, donne un ordre : dix minutes après, l'avocat se trouve en possession du document qu'il cherche.

— Et voilà : dit M. André Cambréal que magistrats, avocats, journalistes, estiment et apprécient.

ANDRÉ CHARPENTIER.

De haut en bas :

Les lucarnes à grilles qui font ressembler les combles à quelque prison.

Les affaires correctionnelles sont séparées des affaires criminelles par des étiquettes de couleur.

Un coin pittoresque des combles où sont encore emmagasinés des dossiers datant de l'Empire.

De haut en bas :

Le dossier examiné, le directeur le donne à classer.

Les bureaux du greffe où les employés classent les affaires.

M. André Cambréal enfonce dans les casiers de son coffre-fort les trésors qui lui sont confiés.

La salle des archives datant de plus de trente ans.

Souvenirs d'un gardien de prison



VI (1)

Dijon, capitale de la Bourgogne, possède deux prisons...

La prison cambriolée.

DIJON, capitale de la Bourgogne et ville renommée pour sa moutarde, son pain d'épices et son cassis, possède deux prisons.

Certes, il y a plusieurs villes en Europe qui peuvent s'enorgueillir du même avantage, mais ce qui fait la particularité des établissements de Dijon, c'est qu'ils sont tous deux maisons de prévention.

La cause de ce doublement est d'ordre administratif et pratique. En effet, s'il fallait enfermer tous les prévenus dans l'ancien couvent désaffecté, et mal transformé en geôle, qui jouxte le palais de justice, en plein centre de la ville, la place manquerait d'un bout de l'année à l'autre.

On a donc construit, il y a quelque trente ans, une prison moderne à l'extrémité d'un faubourg, et dans un site tellement désert qu'on se croirait en pleine brousse, n'était la proximité de la voie ferrée qui, pour un instant, donne un peu de vie à ce coin mélancolique.

Destiné à remplacer la première prison, le nouvel établissement, très vaste, encore que fort mal partagé sous le rapport des commodités — il ne possède ni chauffage, ni eau courante, ni tout-à-l'égout, et nul

(1) Voir *Police-Magazine* numéros 149 à 153.

Les gendarmes emmenaient avec eux un homme retenu au poignet par une chaîne, selon le règlement.

prisonnier en France n'est plus mal logé — avait en outre le désavantage d'être très éloigné du palais de justice ; il devint donc fort difficile d'organiser une liaison aisée entre elle et les cabinets des juges d'instruction, le Parquet, le tribunal.

On conserva donc l'ancien couvent, où furent parqués les prévenus de première instance, et on logea dans la grande bâtisse les condamnés de courte peine, les prévenus en appel, les transférés, les dettiers et les femmes.

Si je m'étends sur tout cela, c'est parce qu'il découla de cette dualité, naguère, une tragi-comédie valant la peine d'être contée. Je venais d'être nommé à Dijon pour remplacer temporairement le surveillant-chef de la petite prison. J'avais sous mes ordres deux gardiens, avec lesquels il me fallait surveiller soixante-cinq détenus.

Ce service n'était pas des plus faciles, étant donné la disposition des aîtres.

Un couvent, quel qu'il soit, ne peut pas faire une bonne prison ; le mien, en fait de murs extérieurs, n'était bien pourvu que sur trois côtés. Le quatrième de ces côtés servait de limite à la cour des promenades, où nul détenu ne pouvait circuler autrement que sous l'œil vigilant d'un gardien ; mais, à cet endroit, le mur n'avait pas plus de 3 mètres de hauteur : un moment d'inattention du surveillant, et deux dégoûdés, l'un faisant à l'autre la courte échelle, pour être hissé ensuite à son tour, pouvaient s'enfuir en quelques minutes.

J'ouvris donc, non pas un œil, mais deux, et sans défaillance, souhaitant ardemment le retour du chef titulaire, tant la crainte d'un ennui me hantait.

Il y avait peut-être dix jours que j'étais là, quand je reçus l'ordre du Parquet de faire passer à la grande prison un nommé D...

C'était le type du parfait voyou, pâle, gouailleur, aux cheveux plats, au nez mince, bref le vrai traîne-savate de barrière. Il avait plusieurs affaires sur la conscience, dont un cambriolage et un flagrant délit de vagabondage spécial.

Je pensai que son instruction était terminée, mais, n'ayant pas à discuter les ordres officiels, je mis mon bonhomme en route sous la garde d'un gendarme, sans

der au transféré quel motif lui valait ce voyage.

Lui ne partit pas de bonne grâce. Il essaya de faire le malade. Je l'assurai qu'il serait bien mieux soigné à la prison officielle que chez moi. Il demanda vingt-quatre heures de répit ; je les lui refusai, comme bien on pense. Enfin, il partit.

Le soir, après ma ronde, j'allai me coucher. Le lendemain, au petit jour, la plus effarante des découvertes m'attendait. On s'était introduit dans ma prison !

La grande porte était ouverte, ainsi que la porte dite « Entrée de détention » ; on avait dérobé différentes bricoles dans mon bureau, essayé de forcer mon tiroir et ouvert la porte d'une seule cellule, celle du détenu envoyé la veille à la « Grande Tôle ».

Le gardien chargé de la dernière ronde, à 4 heures du matin, n'avait rien remarqué d'anormal. Il est vrai que, son rôle consistant à voir par les judas, à l'aide d'une lampe électrique de poche, si chaque détenu

SOUVENIRS RECUEILLIS PAR J. C.

(Suite page 7.)

Transféré le 27 avril 19.. à Marseille.



LE BAGNE



La sinistre entrée des galeries où se trouvent les filons aurifères.

Le traité de paix qui a terminé la grande guerre a considérablement augmenté la superficie du royaume de Roumanie. Il lui a, entre autres, accordé une province qui appartenait autrefois à l'Autriche, la Transylvanie, et, ce faisant, il n'a pas seulement réuni aux Roumains des frères de race, il leur a fait un cadeau qu'on a coutume de trouver précieux.

La Transylvanie est un des rares pays d'Europe où l'on trouve de l'or.

La vallée de l'Ariès surtout est connue pour receler le métal jaune. Depuis que la domination de la Roumanie s'est étendue sur elle, l'exploitation en a été intensifiée, modernisée. Les propriétaires qui possédaient des mines ont été encouragés à utiliser des procédés scientifiques. L'État lui-même s'y est appliqué là où le sol et le sous-sol lui appartenaient, et il y a trouvé un double avantage : celui d'enrichir le trésor et celui d'employer à des travaux utiles une partie de ses bagnards.

Cependant, tout le long de la vallée de l'Ariès, il n'y a pas que des exploitations souterraines ; la rivière elle-même et ses affluents charrient des paillettes mêlées au sable et à la boue dévalant des hauteurs. Les riverains le savent et en profitent. Délaissant la culture, beaucoup d'entre eux passent leur temps à rechercher ces paillettes selon les procédés primitifs des vieux orpailleurs d'autrefois. Et c'est ainsi que cette vallée, toute frissonnante d'eaux vives, d'air pur et de verts ombrages, est devenue un vaste bagne où se coudoient les forçats du gouvernement et les forçats volontaires.

Les premiers, encore qu'ils soient là pour un châtiment mérité, sont les seuls à surprendre un peu notre pitié.

Les services pénitentiaires en Roumanie ne badinent pas en effet avec les condamnés qui lui sont confiés. Les règlements sont des plus sévères. Levés, en toute saison, à 5 heures du matin, ils sont conduits aussitôt à la mine et chargés sur les wagonnets d'un petit train électrique qui s'enfonce lentement sous terre et descend en pente

douce jusqu'aux galeries en exploitation.

Les bagnards cependant se mettent à l'ouvrage. Courbés en deux, parfois accroupis ou un genou en terre, ils abattent à coups de pic de gros blocs dans lesquels se cache la poudre d'or. Ces blocs sont enlevés par le train électrique et remontés vers l'usine de broyage.

Trois fois dans la journée, un court repos permet aux bagnards de reprendre haleine et de manger les sobres provisions qu'ils ont emportées dans une musette.

Le soir, à 5 heures, ils remontent à la surface et, avant de regagner leur camp, changent complètement de vêtements. Au besoin, ils sont aussi soumis à la fouille pour empêcher toute fraude.

Il faut dire que ces pauvres diables, pour criminels qu'ils soient, ne sont pas aussi délégués, aussi ingénieusement pervers que nos lascars de la Guyane. Ce sont pour la plupart des êtres simples, un peu craintifs et souvent demeurés attachés à leurs croyances religieuses.

Et puis, en cas de recel d'or, la punition est terrible : le coupable est transféré dans un autre bagne, celui du sel. Ce sont des salines, souterraines également, où les forçats à perpétuité peinent, les mains brûlées par le contact du cuisant chlorure, nous l'avons conté ici.

Cette seule perspective suffit généralement à assagir les forçats de l'or.

L'un d'entre eux pourtant se fit prendre, l'année dernière, avec quelques grammes de métal précieux dissimulés dans le talon de sa chaussure. Quand il apprit le verdict qui l'envoyait dans une saline, il parvint à s'échapper, la nuit, du cabanon où il était enfermé, pénétra dans un bâtiment où étaient entreposés les explosifs nécessaires au forage des filons, s'empara d'une cartouche de dynamite et, s'étant couché sur elle, la fit exploser.

Ce sont des bagnards également — des bagnards privilégiés, pourrait-on dire — qui sont chargés de recevoir les pyrites extraites de la mine et de les traiter à l'aide de machines spéciales, dans une vaste

Forçat filtrant l'eau avec une sorte de tamis qui retiendra les parcelles d'or.

usine. Ces pyrites passent d'abord dans un concasseur qui les broie finement. La poussière qui en résulte est entraînée par un courant d'eau le long d'un chemin roulant recouvert de feutre où la poudre d'or, plus lourde, se dépose, tandis que le minerai sans valeur va se perdre au dehors.

Ces diverses opérations étant faites par des bagnards, on pense bien que ceux-ci sont soumis à une surveillance aussi stricte que les travailleurs du fond, contraints comme eux à changer de vêtements et fouillés à l'occasion.

Une fois par semaine, un jour de repos complet est accordé à tous.

Quant aux plaisirs intellectuels et aux consolations sentimentales, ils ressemblent beaucoup à ceux que l'on trouve dans tous les bagnes du monde. En Roumanie comme à la Guyane, les gardiens n'entrent jamais, la nuit, dans les baraquements où couchent les bagnards.

Sans être donc un modèle de moralité, le bagne de l'or est sans histoire. Les vols, les drames y sont rares. Par une curieuse contradiction, il n'en est pas de même parmi ceux que j'ai appelés tout à l'heure les forçats volontaires.

On n'habite pas impunément à portée de l'attirant métal jaune. Les Roumains qui avoisinent les mines et tous ceux dont les maisons s'étagent le long de la vallée de l'Ariès savent que la rivière charrie des pépites. Peu ou prou, tous se sont faits orpailleurs.

Avec des instruments primitifs, ils s'installent au bord de l'eau et poursuivent, chacun pour soi, leur besogne. Sur une « hurka », sorte de planche posée obliquement et dont la partie supérieure est recouverte de feutre, ils versent du sable de la rivière, ramassé avec une grande époussette. L'eau entraîne le fin gravier et laisse parfois, collées au feutre, de menues parcelles d'or. C'est, en somme, sous sa forme primitive, le procédé employé scientifiquement dans les mines.

C'est au printemps, lorsqu'après la fonte des neiges, la rivière est la plus chargée de limon, que la récolte est la meilleure. Certains alors parviennent à recueillir jusqu'à 10 grammes d'or par jour. Les uns vont à la ville voisine, Rosia-Montana, vendre leur butin au représentant du gouvernement qui leur achète au prix de 60 lei le gramme de métal pesant 18 carats. Les autres, désireux de ne pas perdre de temps, se contentent de se rendre, le jour du marché, dans le bourg le plus proche. Et c'est un spectacle aussi curieux qu'inattendu

Forçat lavant de l'or.



Lingots sortant des formes.



L'OR

ENR

de voir, entre deux grosses commères offrant des légumes ou des volailles, un orpailleur présentant aux acheteurs possibles un petit panier contenant de la poudre jaune.

Tant que les cribleurs de sable ont été uniquement des habitants de la région, c'est-à-dire des paysans aux mœurs douces, la recherche et le commerce libre de l'or se sont effectués dans un calme relatif. Mais, depuis quelques années, la vallée de l'Ariès a attiré toutes sortes d'aventuriers, de gens sans aveu et sans scrupule, et il s'est produit là, en petit, ce qu'on avait vu en grand lors de la fameuse ruée vers l'or américaine.

A côté des travailleurs ne comptant que sur leurs efforts pour conquérir une fortune toujours fuyante, on a vu surgir des voleurs de poudre, des détousseurs de butin. Bien entendu, des cantines se sont ouvertes où les plus malins vendaient à boire. L'alcool aidant, les attaques, les batailles à coups de couteau se sont multipliées. Il a fallu que le gouvernement organisât toute une police spéciale pour surveiller cette région pervertie par le métal jaune. Malheureusement la police ne peut être partout à la fois et il est des crimes audacieux qu'on ne peut prévoir.

L'année dernière, un orpailleur, un brave homme celui-là, eut la chance de découvrir, dans le lit de l'Ariès, une douzaine de grosses pépites valant ensemble une véritable fortune. Depuis vingt ans qu'il peinait durement pour de maigres bénéfices, sa joie fut telle que, contre toute prudence, il s'empressa de raconter la chose à ses voisins.

Vous pensez bien que ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que d'aller répéter partout :

— Guna ne travaillera plus : il est riche maintenant !

Guna habitait, sur une colline dominant l'Ariès, une petite maison isolée et cachée dans les bois. Il y habitait seul avec sa fille, une belle fille de seize ans qui, depuis la mort de la mère, tenait le ménage de l'orpailleur.

Une nuit, Guna et Marie dormaient profondément quand ils furent réveillés par des coups légers frappés à la porte.

— Qui est là ? demanda l'orpailleur.

Une voix chevrotante répondit :

— Un vieil homme qui a perdu son chemin et voudrait un renseignement.

Guna eut le tort d'ouvrir la porte. Aussitôt, à l'intérieur de la maison, firent irruption trois solides gaillards au visage masqué par un mouchoir et qui tenaient à la main, chacun, un revolver.

Sous la menace de leurs armes, ils exigèrent la remise du magot. Guna refusa. On se jeta sur lui, on le lia avec des cordes et, ainsi ficelé, on l'étendit par terre. Cependant la jeune fille, attirée par le bruit, s'était levée et était apparue sur le seuil de sa chambre. Les hommes s'emparèrent d'elle également et la ligotèrent comme son père. On ne prit pas la peine de les bâillonner. A quoi bon ? Dans cette solitude, qui eût pu entendre leurs cris ?

Alors commença une scène tragique. Un des bandits se planta devant les pieds de Guna étendu et, l'arme pointée vers sa tête, ordonna :

— Tu vas nous dire immédiatement où ton magot est caché !

— Non ! répondit Guna.

Un coup de feu claqua dans le silence et la balle, éraflant l'épaule gauche, vint se planter dans le sol à quelques centimètres du visage de l'orpailleur.

— Tu vas nous dire où ton magot est caché ! répéta le bandit.

A gauche : La coulée.

Au-dessous : Le moulin du bagne.

— Non ! répliqua une fois de plus le malheureux.

Un nouveau coup de feu et la balle, cette fois, frôla l'épaule droite avant de se ficher près de la tête.

— Tu vois, reprit le bandit, que je suis bon tireur. La troisième balle, si tu ne parles pas, te touchera en plein front.

Il y eut un long silence. Guna ne parla pas.

— Nous n'obtiendrons rien de cet entêté, remarqua celui des bandits qui tenait en respect la jeune fille. Les femmes sont plus bavardes. Celle-ci ne refusera pas de nous révéler la cachette.

— Tu as raison ! fit le premier.

Et, d'une troisième balle, il perça le crâne de Guna.

Marie poussa un cri déchirant et s'évanouit. Ce n'est pas ce que souhaitaient les criminels. Ils aspergèrent d'eau froide la jeune fille jusqu'au moment où elle reprit ses sens. Alors celui qui avait tué Guna se plaça aux pieds de la malheureuse et recommença son jeu sanglant :

— Dis-nous immédiatement où le magot de ton père est caché !

Et une première balle ricocha sur le sol près de la tête de la jeune fille. Celle-ci ne doutait plus du sort qui l'attendait si elle refusait de parler. Elle céda et, à voix tremblante, avoua que les pépites étaient enterrées dans le sol même de la maison, près de la cheminée. Quelques coups de pioche les firent découvrir. Les bandits eurent un cri de triomphe et le tireur déclara :

— Maintenant que la fille a parlé, on peut s'en débarrasser comme du père !

Et déjà il pointait sur elle son revolver. Mais celui qui n'avait encore rien dit releva vivement le canon de l'arme et, montrant la malheureuse se tordant de frayeur impuissante sous ses liens, ricana :

— Une belle fille comme celle-ci, ce serait dommage ! Elle peut nous être utile encore !

... Le lendemain, un habitant du village proche s'arrêta devant la maison de Guna, vit la porte ouverte, eut l'idée d'entrer. Près du cadavre de l'orpailleur, il aperçut Marie, étendue sur le sol, les vêtements en désordre, les bras et les jambes meurtris, qui roulait des yeux de folle : trois voleurs d'or, assassins et voleurs de femme, étaient passés par là.

La police alertée se livra à une enquête rapide, mais ne découvrit pas les criminels et, peu après, l'affaire fut classée. La police n'avait pas de temps à perdre dans cette région où, seuls, les bagnards ne lui donnaient pas de souci.

ROGER RÉGIS.

PROCHAINEMENT POLICE-MAGAZINE PUBLIERA

BAGNES ROUGES

PAR

Willy MELCHERT

qui évadé de Russie après avoir connu l'horreur des bagnes soviétiques, a écrit spécialement ce récit pour notre journal

Souvenirs d'un Gardien de prison

(Suite de la page 5.)

dormait tranquillement, il ne s'était pas étonné de voir ouverte la porte d'une cellule que le locataire avait quittée dans la journée précédente.

Quant à la grande porte et à celle de la détention, ce n'est qu'au matin que le troisième de mes hommes, allant boire son vin blanc quotidien, constata son entrebaillement anormal.

De mémoire de surveillant, c'était la première fois qu'une prison avait passé la nuit toutes portes ouvertes.

Je faillis, pour ma part, en avoir un coup de sang.

Mon premier soin fut, après avoir compté mes détenus et vérifié leur identité, de chercher à savoir pourquoi on avait ouvert les portes.

L'aspect de mon bureau me prouva, puisque mes prisonniers étaient au complet, que un ou plusieurs individus venus de l'extérieur s'étaient introduits, entre 2 et 4 heures du matin, dans la maison d'arrêt. Mais pour quelle raison ? Pour me chiper un rasoir, une chaîne de montre, quelques francs en petite monnaie et... une pipe à opium rapporté du Tonkin par un ami ? Non, évidemment.

Les pressions exercées sur la serrure de mon tiroir-caisse ne me donnèrent pas davantage l'explication de cette visite nocturne. On ne se risque pas dans une prison pour y pratiquer le cambriolage. Tous les prisonniers savent que les valeurs y sont trop bien gardées pour qu'ils puissent espérer mettre la main dessus.

Or, ceux qui étaient venus nous visiter n'étaient certainement pas des novices. Ils avaient dû faire connaissance avec les autres en qualité de locataires ; cela, c'était plausible, mieux : certain. Pour avoir pu aller de la grande porte à mon bureau sans réveiller le gardien, dont la chambre était toute voisine, il fallait une science des lieux approfondie.

Pendant une bonne partie de la matinée, je m'efforçai vainement de résoudre ce problème.

Ce n'est qu'en faisant remonter les détenus dans les salles de travail, où ils resteraient jusqu'à la soupe du soir, que la solution m'en apparut soudain. Je pensai, je ne sais pourquoi, à mon transféré de la veille et, aussitôt libre, je courus consulter son dossier dans les pièces du greffe.

Parbleu ! D... Jean-Alphonse, vingt-trois ans, plombier, sans domicile fixe... Complicité... Vol... Vagabondage spécial... Interdiction de séjour...

Ce D..., je l'appris peu après, faisait partie d'une bande d'apaches. Il en était sinon le chef, du moins l'un des membres les plus en vue. Dès lors, tout m'amenait à croire que deux ou trois de ses amis avaient dû essayer, au cours de la nuit, de l'arracher, par un moyen assez hardi, au sort qui l'attendait.

Le transfert du voyou, quelques heures auparavant, avait, seul, fait échouer ce plan si audacieusement conçu.

Fier de ma trouvaille, je m'empressai de dresser un rapport et je le fis parvenir à qui de droit, en spécifiant mon point de vue. J'eus la joie, deux jours plus tard, d'apprendre que je ne m'étais pas trompé.

La police, avertie par un indicateur, avait avisé le Parquet qu'une tentative serait faite pour tirer D... des mains de la justice.

Cette dénonciation ne portant pas d'autres renseignements, on avait pris la précaution la plus sage, celle de mettre le gaillard dans une prison mieux close que celle dont j'avais la garde.

L'homme ne dépendant plus de moi, on n'avait pas jugé utile de me mettre au courant de la cause de son transfert.

Quant aux auteurs du rapt manqué, ils avaient communiqué tous les jours, pendant la promenade, avec D..., en échangeant, par-dessus le mur trop bas, des boulettes de papier. D... envoyait des plans, l'entrée de la prison, la disposition des couloirs, l'emplacement de sa cellule, etc.

Les autres l'avertissaient de la date, de l'heure, des moyens choisis par eux. Une empreinte prise à la cire dans la serrure de la grande porte leur avait permis de fabriquer une clef, qui servit à ouvrir également l'huis de la détention et la geôle vide de leur copain.

En effet, le temps où les gardiens de prison trimballaient un énorme trousseau de clefs est révolu depuis longtemps. De nos jours, chaque surveillant possède une clef unique, véritable Sésame capable d'ouvrir toutes les portes d'une même prison. C'est plus pratique, sans doute ; mais, on le voit, cela présente quelques inconvénients.

Je passe sur l'arrestation de ces cambrioleurs originaux. Ma chaîne de montre et ma pipe à opium revinrent un beau matin dans mon tiroir... par l'intermédiaire des inspecteurs de police. Les coupables, je ne les vis jamais, ayant quitté Dijon lorsqu'ils furent appréhendés.

Avant d'abandonner cette ville historique, il me revient en mémoire une anecdote dont le théâtre fut la grande maison d'arrêt.

Un peu avant la guerre, alors que cette prison venait d'entrer en exploitation, au milieu d'une nuit fort claire, deux gendarmes sonnèrent à la porte extérieure.

Le portier, tiré de son sommeil, se leva et, ayant aperçu par le judas les deux représentants de l'ordre, ouvrit sans hésitation.

— Un transfert ? s'enquit-il simplement.

— Oui, pour Marseille, répondit l'un des gendarmes. Voici les papiers...

— Alors, au fond, la porte au-dessus des marches.

C'était celle où veillait l'unique gardien de service. Elle se trouvait bien à cent cinquante pas de la loge du portier, à l'autre bout de l'immense cour centrale.

Les gendarmes agitèrent le marteau et, le vantail ayant tourné sur ses gonds, ils pénétrèrent dans le quartier de la détention. Lorsqu'ils ressortirent, environ vingt minutes plus tard, ils emmenaient entre eux un homme retenu au poignet par une chaîne, selon le règlement. Le portier ouvrit la grande porte, salua les gendarmes d'un « bon voyage » familial, puis s'en fut reprendre son somme interrompu.

Seulement, le lendemain matin, le gardien de nuit de service fut retrouvé dans la geôle, ligoté et bâillonné. Un détenu manquait dans la cellule n° 9 ; c'était un malfaiteur redoutable, qui devait être transféré à Marseille, mais pas cette nuit-là.

Les gendarmes venus le chercher prématurément n'étaient que de faux gendarmes pourvus d'une simple feuille de papier blanc. Encore cette feuille n'avait-elle même pas été utile, le portier, habitué à voir en pleine nuit s'effectuer des départs ou des arrivées, n'ayant éprouvé aucune méfiance.

Le gardien de service, lui, n'avait pu être trompé. N'ayant pas reçu d'ordres, il avait réclamé une pièce officielle. C'est alors que les faux gendarmes se jetèrent sur lui ; ils n'eurent aucun mal à l'immobiliser, car le pauvre surveillant touchait à la soixantaine.

Se saisir de sa clef et aller quérir leur homme, qui attendait dans sa cellule l'heure de la délivrance, fut ensuite, pour les deux assaillants, l'affaire d'une minute.

Par contre, ils ne se pressèrent pas de sortir ; il ne fallait point qu'une précipitation excessive vint éveiller les soupçons du portier. Ce fut donc auprès de leur victime, toujours muette et impuissante, que les trois hommes, avec un sang-froid superbe, attendirent le moment du départ.

Ils poussèrent même le souci de la vérité jusqu'à « sortir » régulièrement, sur le registre d'écrou, le prisonnier qu'ils enlevaient, en mettant en face de son nom : *Transféré le 27 avril 19... à Marseille.*

Il y a des malandrins qui ont le sens de l'humour...

(A suivre.)

J. C.

UNE PERLE

C'EST une amusante anecdote. On nous affirme qu'il ne s'agit point d'un canard imaginé par un confrère à court de copie. Nous voulons bien le croire. Et, après tout, pourquoi ne serait-ce point vrai ?

Des commerçants parisiens, après avoir réclamé une bonne (mais une bonne bonne) à tous leurs amis comme dans tous les bureaux de placement, virent enfin leurs desirs se réaliser.

Une petite bonne se présenta chez eux et ils l'engagèrent en hâte.

Or, la petite bonne était une perle. Et cela dura plusieurs semaines.

Puis, brusquement, elle disparut pour ne plus jamais revenir.

Inquiets, ses patrons ouvrirent tous leurs tiroirs pensant que la perle les avait volés. Point. Il ne leur manquait pas une coupure, pas un bijou, pas même une petite cuiller en argent.

Tout de même, ce départ taquinait le commerçant qui ouvrit une petite enquête et constata que les certificats présentés par la disparue étaient tous faux.

Il alla raconter l'aventure à un commis-

saire de ses amis qui, souriant, répondit :

— Je crois posséder la clef de l'énigme. La petite bonne en question ne vous a-t-elle pas dit quelques jours avant son départ qu'elle était très fatiguée et qu'elle ne pourrait rester s'il lui fallait balayer les tapis chaque matin ? N'a-t-elle pas ajouté que vous deviez, pour la conserver, acheter un aspirateur électrique ?

— En effet. Elle nous désigna même une marque dont sa cousine, femme de chambre à Saint-Cloud, lui avait dit le plus grand bien.

— Et qu'avez-vous fait ?

— Nous avons acheté l'aspirateur, par-

bleu.

— Voilà... Cette perle n'est pas une voleuse. C'est une représentante de la fabrique d'aspirateurs en question. Voilà quinze appareils qu'elle place de la même façon !

Le commerçant n'en revenait pas, mais il regrettait tellement la perle qu'il eut accepté de la reprendre en doublant ses gages.

Mais la « perle » gagnait beaucoup plus en plaçant des aspirateurs.

A-T-O CONDAMNÉES DEUX FOLLES

La salle de la Cour d'assises du Mans pendant le procès.

Un grand expert, le Dr Logre, contre l'expertise officielle

UN crime horrible... Le plus horrible des crimes. Le plus invraisemblable aussi. Mais l'horreur a dépassé l'incroyable. Christine Papin, nous l'avons dit, a été condamnée à mort. Sa sœur Léa, à dix ans de travaux forcés.

Peines théoriques. On n'envoie pas les femmes au bagne. On n'envoie pas les femmes à l'échafaud.

La décision du jury a répondu à la seule question qui se posait et pouvait se poser : les deux misérables sont-elles folles ? Le jury a répondu. Mais sa réponse n'apporte pas la solution de la question posée.

J'entends bien que l'opinion populaire apprécie ce verdict avec un bon sens brutal. Le mal est-il grand, parce que deux affreuses filles s'en iront en prison pour dix ans, ou pour toute la vie, après avoir sans raison arraché les yeux de leurs patronnes et tailladé atrocement leurs chairs déjà refroidies par la mort ?

On peut admettre que la société a le droit de se défendre, droit plus facile et plus nécessaire que celui de punir.

Mais le triste cas des déplorables sœurs Papin révèle un danger social qui menace d'autres accusés et surtout la justice elle-même. Ce danger, c'est la terrible omnipotence de l'expert dont la science humaine est faillible.

Ici, il apparaît que les experts se sont trompés.

Nul, en tout cas, ne peut dire après le jury : Les sœurs Papin sont responsables. Elles ont été justement condamnées.

Constatations des experts.

Trois experts ont conclu à leur lucidité, à leur responsabilité. Trois experts, et non des moindres : les Drs Truelle, Schutzenberger et Baruck.

Avant de recueillir et d'exposer ici d'autres opinions également éminentes, il n'est pas interdit de soumettre au simple bon sens des conclusions dont dépend une décision de justice, entachée de la terrible autorité de la chose jugée.

L'expertise des trois savants est précédée de l'examen des deux criminelles. Elle constate que les sœurs Papin se présentent « avec une attitude hostile, regards baissés ». Le rapport mentionne que « l'une et l'autre présentent une dureté du regard quand elles lèvent les yeux ».

Observées chacune pour son compte, « Christine répond toujours la première quand on lui pose une question ». Quant à Léa, elle « regarde sa sœur et quand Christine termine une phrase, Léa en répète la fin presque mot par mot ».

Telles sont les premières observations déterminantes. Ensuite, les experts ont remarqué, en l'absence de toute émotion chez les deux jeunes maîtres.

Ils ont aussi observé une fureur de Léa leur criant, au moins, s'adressant à l'un d'eux : « Pourquoi me regardez-vous comme ça dans les yeux ? C'est que vous croyez qu'on est des folles ? »

En prison, les deux sœurs ont été en proie à des crises d'apparence érotique ou morbide.

Elles menaçaient tout le monde, parlaient d'arracher des yeux et se répandaient en propos obscènes.

Les experts ont conclu à la simulation. Cette conclusion n'est pas dérivée d'une observation scientifique, mais d'un aveu de Christine Papin à l'une de ses gardiennes.

Sur quoi le rapport conclut à la pleine et entière responsabilité des accusées.

Le bon sens, d'abord, va tenter de leur répondre. Et puis, après le bon sens, des savants d'accord avec le bon sens.

Il faut, pour comprendre une expertise souvent surprenante, connaître les habitudes des experts. Il n'y a pas d'exemple dans les annales judiciaires d'une seule expertise où des experts, cependant divers, n'aient pas été unanimement d'accord. Concert inexplicable pour les profanes. Quel est le souci de tous les experts ? Ne pas laisser voir au public — ni à la justice, c'est la même chose — les controverses qui ont accompagné leurs observations. Les experts ont un souci : se mettre d'accord ; ils interprètent même ce souci comme un devoir.

Alors, ils écartent délibérément tout ce qui a été sujet à discussion entre eux pour n'admettre que les points communs.

Nous verrons, en revenant sur les faits effroyables ou répugnants du crime, qu'ils ne semblent pas avoir retenu l'attention des experts.

La nature érotique du forfait, la trouble et jumelle passion des deux sœurs n'a pas été mentionnée. Et pourtant...

Un crime érotique.

Le 2 février dernier, M^{me} et M^{lle} Lancelin, bourgeoises du Mans, rentrant de promenade, furent assaillies dans l'escalier de leur demeure par leurs deux domestiques, les sœurs Papin. On sait les faits, qu'au surplus nous avons contés ici même. On ne les sait pas complètement. On s'en tient à l'atrocité suffisante et effarante des yeux arrachés aux victimes : Ceux de M^{me} Lancelin retrouvés dans son corsage et un œil de M^{lle} Lancelin dans l'escalier. Les filles assassines avaient d'abord assommé leurs patronnes avec un pot d'étain. Puis elles ont employé le marteau et le couteau.

Avec le couteau notamment, elles ont entaillé, tailladé la chair la plus intime des victimes. Les parties sexuelles semblent avoir excité l'abominable curiosité de Christine et de Léa Papin, qui les ont mutilées, faisant, selon le mot de l'une d'elles aux assises, des « enciselures ».

Un sentiment morbide érotique a commandé ou accompagné le drame.

Ne mêlons pas la littérature à cette épouvante. Ne parlons pas de « crime provincial ». N'évoquons pas les mœurs clandestines et reculées de la petite ville. Mais retenons de cette atmosphère ce qui explique, non pas le crime, mais les criminelles.

Christine et Léa ont été élevées dans un ouvroir. Elles n'en sont sorties que pour entrer « en service », dans des maisons de province où elles ne « sortaient pas ». Elles ont vécu une vie de recluses, dans une ville fermée, dans une maison austère, avec de grands désirs sexuels cachés et soudain déchaînés. Drame de la sexualité.

Cherchez d'autres motifs, Haine du maître ? Colère ?

Sentiments qui ne se manifestent pas

La maison du crime (la croix indique la pièce où les deux sœurs attendirent la rentrée de leurs maîtresses).

avec cette atroce intensité. Songez qu'elles ont frappé, tailladé, fait ces « enciselures » secrètes après la mort des victimes.

Lisez les aveux du dossier, notamment ceux faits aux experts :

« J'ai sauté sur Madame et je lui ai arraché les yeux », dit Christine. Puis elle se reprend : « Non. Je me trompe. C'est à Mademoiselle que j'ai arraché les yeux. » On lui demande si elle éprouve du regret de son acte — et quel acte !

— Non... Je ne sais pas si je regrette...

Vous savez les faits. Écoutons le bon sens.

Témoignages négligés.

Tous les patrons qui ont employé les sœurs ont été unanimes : Elles étaient sombres, renfermées, irritables. Et plus spécialement Christine.

Le malheureux M. Lancelin, époux et père si terriblement éprouvé, a dit au juge d'instruction :

— Nos domestiques étaient devenues silencieuses et taciturnes.

M. Rinjard, beau-frère de M. Lancelin, a déclaré :

— J'avais remarqué que Léa avait maigri et qu'elle avait depuis quelque temps des yeux bizarres.

M. le maire du Mans et M. Namur, commissaire de police, ayant reçu ces deux filles pour une affaire administrative, s'émeurent. C'était une semaine avant le crime. Christine et Léa Papin accusaient l'honorable maire de les persécuter ! Leur attitude fut telle que M. Namur fit prévenir M. Lancelin : « Je vous conseille, dit-il, de ne pas garder ces deux filles à votre service. Elles me paraissent détraquées. » Et ce fut le crime.

Et ce fut la condamnation qui, d'après les experts, reconnut les sœurs Papin pleinement et entièrement responsables.

La théorie de l'expertise combattue par un grand expert.

Ni le verdict, ni l'expertise ne peuvent après cela, satisfaire un esprit soucieux de justice.

Le bon sens s'émeut.

La science aussi.

Un autre expert s'est prononcé. Et quel expert !

M. le Dr Logre, expert près la Cour d'appel de la Seine, est le directeur honoraire de l'infirmerie spéciale du Dépôt, médecin de la Préfecture de police. Sa compétence, la plus haute peut-être en matière de psychiatrie légale, est consultée dans les affaires judiciaires les plus fameuses de ce temps.

Sollicité par la défense, il a consenti à venir déposer aux assises du Mans, où se jugeait l'affaire Papin.

J'ai voulu le voir. Non pas pour lui demander de refaire sa déposition, mais pour recueillir sa décisive opinion. M. le Dr Logre a bien voulu me consacrer une heure pour me l'exposer lumineusement et péremptoirement. Il m'importait aussi d'entretenir le praticien qui, depuis cette déposition, et seulement après elle, avait vu et entendu les sœurs Papin.

Je dois dire ici l'affabilité de son accueil. Et, s'il était nécessaire de démentir l'humour d'une légende qui prête souvent aux aliénistes une paradoxale originalité, il y suffirait de la lucidité persuasive et douce, de l'implacable logique et de la séduisante conviction de M. le Dr Logre.

Aussi bien, j'entends naturellement m'effacer devant lui et vous le faire entendre.

C'est, d'abord, la théorie de l'expertise présentée par un grand expert :

— L'expert, en fait, et singulièrement l'expert aliéniste, est le maître de l'affaire. Il en décide. Le jury, et même le juge, ne retiennent pas de sa conclusion seulement un élément d'information, mais, de plus en plus, un élément de conviction.

« Après sa déposition, quand il déclare l'accusé responsable, l'avocat ne peut plus plaider le doute de la folie. »

— Il peut, Monsieur le docteur, faire appel à des contre-experts ?

— A des témoins, voulez-vous dire. L'expert légal seul compte. Après ma déposition, M^e Pierre Chautemps a demandé une expertise nouvelle. Sa demande a été repoussée. Quant aux jurés, ils se méfient de l'expert cité par la défense, encore qu'il soit le même que cite souvent l'accusation.

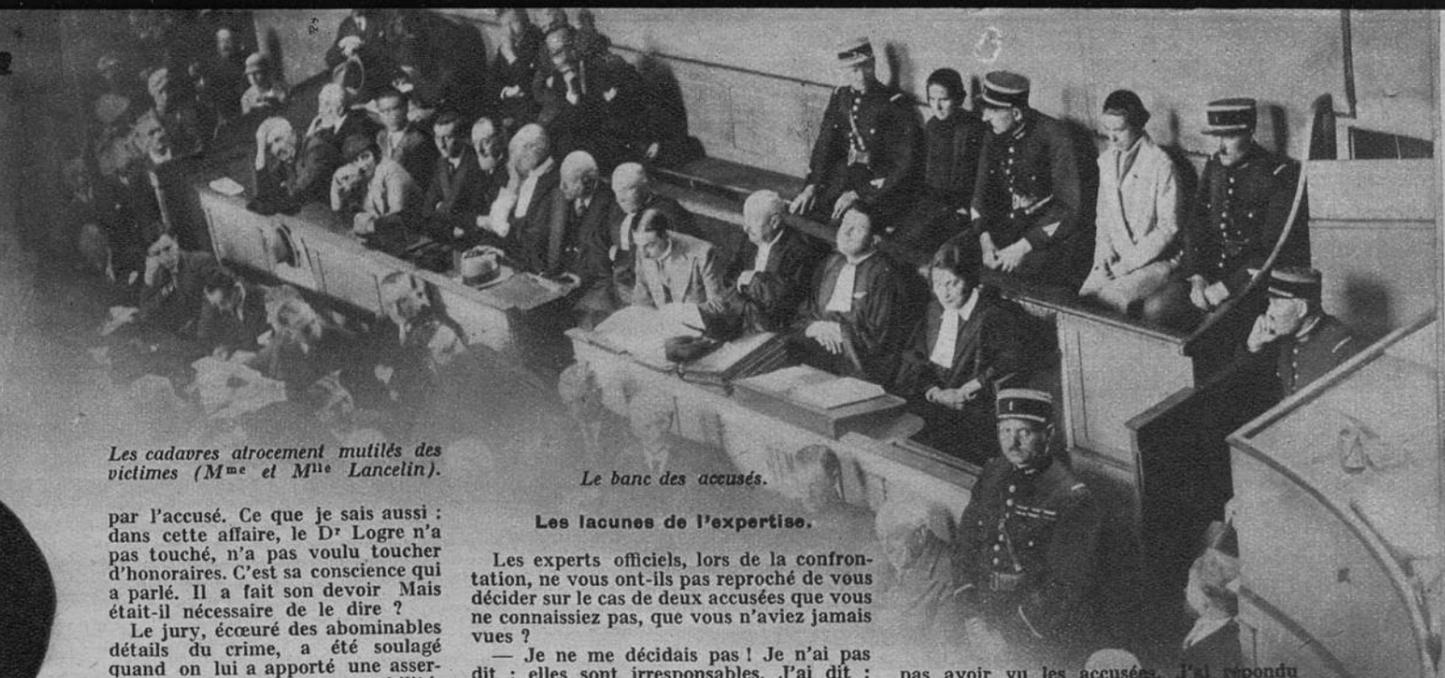
Ce que M. le Dr Logre ne veut pas me dire, mais ce que je sais, c'est ceci : pour le jury, l'expert de la défense est « payé ».

A droite : Léa.

Le couteau, le pichel et le marteau, armes du crime.



T-ON AMNÉ EUX LLES!



Les cadavres atrocement mutilés des victimes (M^{me} et M^{lle} Lancelin).

Le banc des accusés.

Les lacunes de l'expertise.

par l'accusé. Ce que je sais aussi : dans cette affaire, le D^r Logre n'a pas touché, n'a pas voulu toucher d'honoraires. C'est sa conscience qui a parlé. Il a fait son devoir. Mais était-il nécessaire de le dire ?
Le jury, éccuré des abominables détails du crime, a été soulagé quand on lui a apporté une assertion officielle et garantie de responsabilité. Il a condamné. Il s'est cru dispensé de juger.

Les experts officiels, lors de la confrontation, ne vous ont-ils pas reproché de vous décider sur le cas de deux accusées que vous ne connaissiez pas, que vous n'aviez jamais vues ?

Deux sadiques ignorées des experts.

— Je ne me décidais pas ! Je n'ai pas dit : elles sont irresponsables. J'ai dit : On ne peut pas conclure, sans une nouvelle observation, sur leur responsabilité. Il est vrai que je ne les ai pas vues. Ce n'est pas ma faute. Sans doute, cela eût été préférable. Cependant, je dois vous dire ceci : en matière aliéniste, il n'est pas nécessaire de voir le sujet pour se faire une opinion — je ne dis pas une certitude. Si je traite un cardiaque, j'ai besoin d'entendre son cœur. Mais, pour étudier un dément, je puis me renseigner par ses actes, mieux que par ses mots. Le dossier, qui m'a été adressé, m'a renseigné sur les actes et sur les pensées exprimées des accusées. Ceci me suffisait pour formuler un avis.

— Le rapport, me dit M. le D^r Logre, ne mentionne pas l'attachement anormal des deux sœurs. Il constate une affection saine que tout contredit. Les deux sœurs, interrogées sur le caractère de leur union, ont répondu qu'elle ne cachait rien de trouble. Cette déclaration a suffi aux experts, encore qu'ils considèrent ces filles comme des simulatrices, donc des menteuses. Il est impossible de les suivre. Les sœurs Papin présentent toutes les apparences d'une affection anormale et amoureuse. Elles ne sortaient pas. On ne leur connaît nulle aventure sentimentale. Elles sont pourtant, nous le verrons, des obsédées sexuelles. Le dimanche, elles passaient, enfermées ensemble, leurs heures de liberté. Après le crime, on les a découvertes couchées dans le même lit.

« Que demandais-je, en somme ? Un supplément d'enquête, une expertise plus complète, celle-ci ne s'étant pas prononcée sur les faits les plus importants.

« Quand on les a séparées à la prison, un désespoir insensé s'est manifesté chez Christine. Un amant éloigné d'une maîtresse adorée n'aurait pas de pires manifestations de douleur. Elle appelait sa sœur chérie, jour et nuit. Elle prononçait des paroles obscènes, sous l'influence d'un furieux désir insatisfait.

Un exemple m'est apporté ainsi par le Maître. Celui-là même que j'ai cité déjà. Le maire du Mans, le commissaire de police, ont prévenu M. Lancelin. Ce sont des hommes habitués à rencontrer des anormaux. Il faut tenir compte de leur avis. Surtout accompagné de ce conseil que ce pauvre M. Lancelin n'a pas suivi.

« Quand on les a réunies, elle a eu une véritable crise. Elle s'est jetée sur Léa, en l'étreignant et en déchirant sa chemise, voulant mettre sa chair à nu. Elle répétait : « Dis oui ! Dis oui ! »

« Les sœurs Papin prétendaient que le maire du Mans leur voulait du mal. C'étaient des « persécutées ». Or, qu'ont fait les experts ? Ils les ont interrogées : « Qu'alliez-vous faire à la mairie et chez le commissaire ? » Elles ont répondu : « C'était pour avoir des pièces pour obtenir notre émancipation. » Sur quoi les experts concluent que l'attitude des deux bonnes est correcte.

« Mots chargés sans doute, dans leurs étreintes secrètes, d'un sens ignoré et de plaisirs consentis.

« En somme, ils n'ont pas cru le maire du Mans, ni le commissaire de police. Mais ils ont cru les sœurs Papin. Ce n'est pas très logique.

— Christine, me dit encore le D^r Logre, a donné de cette attitude une explication qu'il faut retenir : « Au cours d'une vie antérieure, ma sœur a été mon mari. »

« N'ont-ils pas déclaré que les crises érotiques constatées étaient simulées ?

Car elles paraissent s'être livrées aux pratiques d'un mysticisme spirite sommaire mais érotique.

« Effectivement. Mais ils n'ont observé aucun caractère simulatif. Ils s'en rapportent à des aveux de Christine Papin. Or, c'est une suggestionnée.

— Les experts, conclut mon interlocuteur, ont décidé que cette affection était cependant normale.

Un simulateur n'avoue jamais la simulation. La surveillante leur dit : « Vous êtes des simulatrices. » Elles répondent : « Oui. » Il faut aussi penser quelle explication leur honte pouvait donner après coup à leurs scènes de passion. Quand nous voulons, dans les cas douteux, comme celui-ci, observer un simulateur possible, il faut pratiquer la psychanalyse. Cela peut durer des mois. Et il y faut la collaboration d'un personnel spécialisé.

— La nature du crime a dû, toutefois, retenir leur attention ?

« Les experts n'ont-ils pas réagi lors de votre déposition ?

— La nature du crime est nettement sadique. Les « enciselures », ce raffinement criminel, faites au point de la chair la plus secrète, en témoignent. Le fait seul d'arracher les yeux, de les plonger ensuite dans le corsage de l'une des victimes suffirait à lui conférer ce caractère. La préoccupation érotique est constante. Or, le rapport des experts ne le mentionne même pas !

« Le D^r Truelle m'a reproché de... »

A gauche : Christine.

Les deux sœurs au banc des accusés; à gauche : Léa, la cadette, défendue par M^e Chaulemps; à droite : Christine, défendue par M^e Germaine Brière.



pas avoir vu les accusées. J'ai répondu ce que vous savez. Le D^r Schützenberger m'a répondu en me prêtant une pensée que je n'ai pas eue. A savoir que les deux sœurs auraient eu une crise d'épilepsie toutes les deux ensemble, à la fois. Je n'ai rien prétendu de tel. Epilepsie ? Je ne sais. Je crois à certains diagnostics relevés dans les faits. Crise avec bave. Mais pas de manifestation double. Quand un fou engendre une folie voisine, cas fréquent, il y a toujours un sujet actif et un sujet passif. C'est exactement le cas ici. Christine est active et ordonne. Léa est passive et obéit. Les experts n'ont pas noté cette observation.

« J'ai l'impression que le troisième d'entre eux a été ému par ma déposition. Le D^r Baruck, en effet, ne m'a pas contredit. Il s'est borné à déclarer : « Je suis d'accord avec le D^r Logre psychologiquement, mais non pathologiquement. » Ce qui ne signifie rien, sinon un désir de ne pas démentir les autres experts et l'expertise qu'il a signée.

— Vous avez vu, après votre déposition, ces filles qu'on vous reprochait de ne pas avoir vues avant. Vous les avez entendues. Leur attitude n'était pas de nature à modifier vos conclusions ?

« Non. Mais je ne les ai pas vues comme il l'eût fallu pour me faire une certitude. J'ai vu des filles amorphes, indifférentes, réticentes, impassibles ; telles que je les imaginai. Et telles qu'elles doivent être pour confirmer l'opinion que j'ai exprimée.

Et le savant me répète encore en conclusion de notre entretien :

« Je ne dis pas que les sœurs Papin sont irresponsables. Je dis que le rapport n'établit pas leur responsabilité. Je dis qu'il faut un autre examen pour le savoir.

Cette consultation d'un expert, d'un grand expert parmi les plus grands, pourrait suffire.

J'ai voulu cependant entendre d'autres savants.

Le jury a-t-il condamné deux folles ? Et surtout, cette affreuse affaire pourrait-elle démontrer le péril de l'infailibilité des expertises officielles où la science incertaine des hommes se substitue à leur difficile justice ?

(A suivre.) MAURICE CORIEM.

Au-dessous : Le D^r Logre, à la barre.





La livre était montée à plus de deux cents.

mémoire est fidèle, elle est montée à plus de deux cents... Eh bien, c'était bon pour le barbeau, ça ! Toujours en vertu du principe que la femme étant payée en monnaie du pays n'a pas plus d'mal à toucher des livres qu'à encaisser des francs.

— De nouveau, c'est donc l'invasion de l'Angleterre. Toute une armée de macs qui traverse le channel. Chacun veut profiter de la hausse. C'est la ruée vers l'or !

« Naturellement, quelques éléments nouveaux sont venus grossir les anciens effectifs. C'est ainsi que nous retrouvons les deux Lyonnais Nénesse et son frère le Frisé, Dominique le Corse, flanqué de son inséparable Tintin le Marseillais, Milo les Belles Dents, dont vous m'avez conté l'évasion dans les Cordillères, mais qui débutait à c'moment-là. Il y avait aussi Joseph Baroni, et surtout René de Londres, célèbre par sa belle prestance et son autorité sur les mecs du milieu. Celui-là, c'était le caïd, le chef. Il conseillait tous les nouveaux qui débarquaient. Il avait son honneur, et celui qui ne partageait pas ses idées ou qui allait contre ses décisions devait disparaître. Rien ne l'effrayait. Il est mort à Londres d'un mal incurable qui ne pardonne guère : un cancer à l'estomac. Il fut regretté de tous, et surtout des femmes qu'il défendait en toutes circonstances, car s'il était autoritaire et souvent violent, il savait toujours être juste et bon.

« Mais celui dont je veux vous entretenir, parce que son histoire fit époque dans le milieu et grand bruit à Londres, c'est Charlot Ballada, l'Algérien.

Un as.

Le Roumain souffla un temps, puis il reprit :

— Tout à l'heure, je vous ai dit que, si l'on élevait un monument à ceux de la corporation qui sont tombés au champ d'honneur, la liste des mordus et des braves serait longue à graver sur la pierre. C'était vrai. Mais tous n'y sont pas restés, et il en est qui sont revenus couverts de gloire. Charles Ballada, pour n'en citer qu'un.

« Parti simple soldat, il est, après la Marne, versé sur sa demande dans l'aviation. Sa nature ardente le pousse tout de suite à accomplir des actions d'éclat. Adroit, souple et décidé, il est bientôt l'as de son escadrille. Son mépris de la mort le fait triompher des pires dangers. Quinze citations, dix palmes à sa croix de guerre, la médaille militaire et la légion d'honneur. A l'armistice, il est capitaine.

Nataf s'arrêta. Les mains plongées dans les poches de son veston fatigués il me regardait d'un air glorieux.

— C'est pas beau, ça ?

— Si, très beau.

Un moment, mon compagnon demeura silencieux, puis il hocha la tête.

— Il y a des choses dans la vie qu'il ne faut pas chercher à comprendre, fit-il, philosophe. Entre nous, ce gaillard tout empanaché pouvait faire un beau mariage, hein ?... Se ranger des voitures, hein ?... Devenir quelqu'un dans le civil, hein ?... Mais, ouitche, c'est dans le sang. Quand on est né barbeau, on reste barbeau !

« Sitôt démobilisé, mon Charlot, pour fêter dignement son grade et des décorations, réunissait tout le milieu en un banquet gigantesque. Les salons du restaurant Pagès, faubourg Saint-Martin, n'étaient pas assez grands pour contenir la foule. Toutes ces dames et tous ces messieurs avaient tenu à être présents pour acclamer l'as des barbeaux.

C'était écrit.

« Une fois à Londres, ses affaires marchèrent à merveille. Ballada, en homme pratique et grâce à ses brillants exploits pendant la guerre, avait obtenu la représentation dans la capitale anglaise d'une de nos principales firmes d'automobiles, et plus, il avait trois mômes qui turfaient tous les soirs.

Le Roumain stoppa brusquement et me prit par le bras.

— Et cependant, fit-il, regardez comme la destinée est vicieuse. Voilà un homme qui fait toute la guerre, qui descend une vingtaine d'avions boches, par conséquent qui a dû voir rôder la mort autour de lui en maintes circonstances, eh bien, rien ! Pas une égratignure ! Il passe... Et au moment où le carnage a pris fin, à l'heure où les dangers sont écartés et où tout lui sourit, v'lan ! c'est alors la gueuse qui lui saute sur sa guenille, Le malheureux est venu à Londres pour se faire « repasser » stupidement dans un bar pour une bagatelle.

Nataf me lâcha le bras et écarta les siens dans un grand geste d'impuissance :

— Pas à dire, ça vous laisse rêveur !

Il se remit en marche et nous traversâmes un pont. Puis il prit à droite aussitôt.

La triste perspective des quais, le voisinage de l'eau où la clarté du petit jour, se mêlant à la lumière clignotante des becs de gaz encore allumés, faisant deviner des barques, des péniches endormies et des bateaux-lavoirs silencieux, donnaient à cet endroit un caractère sinistre qui me troubla.

Il reprit :
— Pour mieux vous faire comprendre l'affaire Ballada, il faut vous dire que le milieu Français de Londres se retrouvait principalement au Frascati. Quelquefois aussi dans un petit café tenu par un Anglais, un certain Jones, à Dean-Street, ou encore devant le Zoo-Square. Il y avait là une espèce de brasserie où l'on jouait

à la passe anglaise, au billard à quatre trous et au pharo. Le pharo étant, comme vous le savez, le jeu préféré des juifs. Par contre, la nuit, tout le monde se donnait rendez-vous dans des clubs.

« Or, un soir, sur le coup de minuit, au Bridge Club, dans une petite rue derrière Zoo-Square, un mac français dont je ne puis citer le nom par respect pour le milieu (j'ai compris maintenant les raisons d'une telle discrétion), donc, un mac français, joli comme une fille, reprocha à Charlot Ballada d'avoir « fait du rentre dedans » à sa même alors que celle-ci était à son « bitume ».

« Charlot haussa les épaules et envoya carrément promener celui qu'il prenait pour un vulgaire « demi-sel ». Puis, sans méfiance, il lui tourna le dos et se dirigea vers le bar. Mais l'autre l'avait suivi... Alors, sans dire un mot, tirant froidement son pétard, il lui logea une balle derrière le crâne...

« Ballada s'écroulait, foudroyé.

Nataf ricana amèrement :

— Etre crevé comme ça quand on s'est tant fichu d'la mort, vous croyez qu'ça n'est pas une fatalité ! Pas d'erreux, pour moi, c'était écrit !

Cette ironie de la destinée le dépassait. Il ne s'attarda pas cependant à sonder les mystères de l'inconnu. Déjà il expliquait :

— Vous pensez d'un affolement au Bridge-Club ! Au coup d'flingue, tous les joueurs avaient laissé tomber les cartes, les dés, les queues de billard et tout. Il fallait parer au plus pressé. En la circonstance, c'était de « planquer » celui qui venait de « sauter » Ballada...

« La police anglaise fit une enquête formidable le lendemain : descentes, menaces, fouilles, perquisitions dans le milieu et chez tout un chacun. Rien ! Elle ne trouva rien.

« Quinze jours plus tard, l'homme, déguisé en femme, s'embarquait sur la malle et débarquait à Ostende. De là, il gagnait la Hollande.

— Et maintenant ?

— Maintenant, il vit à Paris, où, précisément, son affaire devait rebondir.

Je crus avoir deviné :

— Il a été donné par un de ceux qui avaient assisté à la bagarre.

Le Roumain eut un haut-le-cœur.

— Non, monsieur, fit-il sèchement, chez nous on ne se donne pas, on ne se donne jamais. On règle ses comptes en famille et vous l'allez voir.

Bagarre.

« Charlot Ballada avait un grand ami à Londres. Un Corse, nommé Micheletti, qui avait juré de le venger. L'autre étoit

On s'bat, on s'crève, mais on ne parle jamais... jamais !...

A droite : Souple, décidé, il est bientôt l'as de son escadrille.

IX (1)

Retour à Londres.

Nataf enfonça son chapeau jusque sur ses yeux et commença :

— Il faut d'abord vous dire qu'après la guerre, ils'est produit un p'tit phénomène très curieux, dont vous avez sans doute souvenir : la hausse de la livre. Si ma

(1) Voir Police-Magazine nos 146 à 153.

donc marqué. Tôt ou tard son heure sonnerait. Or, un soir, vers la fin de l'après-midi, alors qu'il passait boulevard des Batignolles, Micheletti reconnaissait le meurtrier attablé à la terrasse d'une brasserie proche de la place de Clichy. Cré Dieu, son sang ne fit qu'un tour. Depuis le temps qu'il cherchait l'occasion propice, voilà donc qu'elle se présentait enfin. Sans hésiter, il s'approcha de la table où l'homme consommait en compagnie d'un de ses amis, l'espagnol Gomez.

— J'ai à t'causer, lui dit-il.
— Jacte, je t'écoute, fit l'autre.
Micheletti désigna l'Espagnol :
— T'as besoin d'un garde du corps maintenant ?

Le meurtrier de Ballada comprit et se leva. Ils descendirent la rue d'Amsterdam. Tout de suite la discussion s'envenima. Mais Gomez qui avait flairé la bagarre s'était empressé de suivre les deux hommes à distance. De loin, il remarqua que Micheletti gardait ostensiblement la main droite dans la poche de son pantalon, puis il lui sembla que cette main remuait une arme. Alors il bondit, le feu au poing. Et ce fut la pétarade...

« Le Corse s'était effondré sur le trottoir, le ventre criblé comme une passoire. — Caltons ! cria Gomez à son ami.

Et lui-même, jetant son revolver dans le ruisseau, il essayait de se perdre dans la foule, à cette heure très nombreuse dans la rue...

« Mais la scène avait eu des témoins. Si des passants s'empressaient auprès du blessé, d'autres s'étaient précipités à la poursuite de l'Espagnol qui était bientôt ceinturé et arrêté.

Les « curieux ».

« Micheletti fut emmené à l'hôpital. Il était sérieusement touché. Naturellement, aussitôt, toute la bande des « curieux » (policiers) rappiqua à son chevet. Et ce fut la grande cuisine pour essayer de faire causer celui qui n'était déjà plus qu'un moribond.

« Une heure durant, ils usèrent de tous les artifices. A la fin, excédé, Micheletti leur demanda s'il était vraiment perdu ou si les docteurs gardaient quelque espoir de le sauver.

— Pourquoi ça ? demanda un des poulets.

— Parce que si je ne dois pas en rattraper, je vous confierai quelque chose...

« Les policiers hésitèrent un moment, mais l'un d'eux, emporté par le désir de savoir, lui avoua qu'il était condamné.

« Alors le Corse fit un effort pour se soulever. Les curieux s'étaient rapprochés.

— Eh bien, puisque... je... suis fichu, hoqueta le malheureux, j'avais vous dire... une chose... une chose que j'ai sur le cœur... oui... depuis longtemps...

« Tous écoutaient anxieux.

— Je vous em... !

« Deux heures plus tard, il rendait le dernier soupir.

Nataf s'était tu. Maintenant il me regardait intensément, sans un mot. Ma physiologie avait-elle trahi l'émotion intérieure qui m'étreignait ? Peut-être. Il me faut avouer, en effet, bien qu'il fût loin de la mériter, qu'une étrange sympathie me venait en faveur du Corse. Plus que de la sympathie, même, une sorte d'admiration nuancée de pitié, car s'il est facile de se dévouer pour un ami, il faut de la ténacité, de l'abnégation et du courage pour savoir « souffrir et mourir sans parler ».

Nous autres.

Après un silence, le Roumain reprit :

— L'Espagnol Gomez fut renvoyé devant les Assises, mais au cours des débats, ni le président, ni l'avocat général n'ont été capables d'expliquer aux jurés les motifs de la bagarre. Ils ont vaguement parlé d'un règlement de comptes, et c'est tout. Personne n'a su qu'à l'origine de ce deuxième drame, il y en avait un autre depuis longtemps oublié : le meurtre de Charles Ballada, ancien officier aviateur, croix de guerre, médaillé militaire et chevalier de la Légion d'honneur, plus connu dans le milieu sous le nom de Charlot Ballada, vrai mac !

« Micheletti a emporté son secret dans la tombe et l'Espagnol Gomez garde encore le sien dans sa prison. Car le pauvre bougre a été assailli. Pensez donc, dix ans de recluse, c'est cher payé !

Et, bombant le torse orgueilleusement, il conclut :

— Et voilà comment nous sommes, nous autres. Bagarre, coup dur, pétard, l'hosto... C'est tout. En dehors de ça, silence. Mais oui, monsieur. On est c'qu'on est, on s'bat, on s'crève, mais on ne parle pas, jamais... jamais !

CLAUDE VINCELLE.

(A suivre.)

CHAQUE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE

DE 0 fr. 60

Pour relever les empreintes digitales



EN Amérique une nouvelle méthode vient d'être expérimentée, qui semble devoir donner des résultats intéressants dans cette sorte de recherche, primordiale pour la découverte des criminels. Son inventeur est un assistant au Musée d'anthropologie de Milwaukee, dans le Wisconsin.

Ce dernier, M. Alton K. Fischer, utilise la sensibilité des bandes ordinaires pour prises de film. Un morceau de bande vierge est enduit, sur un côté, d'un sel chimique et saupoudré d'une fine poussière d'aluminium. Ainsi mise à l'abri de la lumière, la bande est appliquée sur la partie du meuble où

l'on soupçonne des empreintes. Sous l'action de l'acide, la poudre d'aluminium se dissout peu à peu et la partie sensible de la bande entre en contact direct avec les empreintes. Il suffit ensuite de traiter la pellicule comme on le fait communément en photographie pour voir apparaître les traces, invisibles à l'œil nu, laissées par les doigts des criminels. Bien entendu, cette bande projetée sur un écran par la suite donne un agrandissement considérable.

Notre photographie montre M. Fischer expérimentant son invention sur le propre coffre-fort du Musée où il travaille. (S. G. P.)

Reconnue par son Amant

C'EST une fantastique histoire de reconnaissance d'enfant naturel que vient d'avoir à démêler le tribunal civil de Paris.

Abandonné à plusieurs reprises par sa maîtresse qu'il aimait éperdument bien qu'elle lui préférât des galans plus jeunes un sieur Patouillard avait cru se venger en usant d'un procédé un peu « rosse », mais qu'il croyait infaillible pour lier à jamais à son existence celle de l'infidèle.

Sachant qu'à sa naissance, celle-ci avait été déclarée comme fille de père non dénommé, il n'avait trouvé rien de mieux que d'aller la reconnaître à son insu.

Si bien qu'un beau jour, alors que M^{lle} Léocadie Lecubin lui avait signifié un congé définitif afin de se mettre en ménage avec l'élu de son cœur, il lui avait révélé, à sa grande stupeur, qu'il était son père et qu'il entendait user de ses prérogatives paternelles.

Quand elle eut connaissance de la reconnaissance officielle qui fait légalement d'elle la fille de son amant, M^{lle} Léocadie Lecubin n'hésita pas un seul instant à s'adresser à la justice pour faire annuler cette paternité quelque peu stupéfiante.

Et voici le texte de la requête qu'elle adressa au tribunal :

« Attendu que la demanderesse est née le 19 janvier 1901 dans le XX^e arrondissement de Paris et a été inscrite sur les registres de l'état civil dudit arrondissement comme fille de Adèle Lecubin et de père non dénommé ;

« Attendu que le 11 janvier 1923 un sieur Charles-Auguste Patouillard a déclaré être son père et l'a reconnue devant l'offi-

cier de l'état civil du XX^e arrondissement de Paris ;

« Attendu que la demanderesse entend protester de nullité contre cette reconnaissance qui lui attribue une filiation contraire à la vérité ;

« Attendu en effet que M. Patouillard n'a jamais connu Adèle Lecubin, mère de la demanderesse ;

« Attendu que cette dernière a fait la connaissance du sieur Patouillard en 1918, et qu'il devint son amant, et qu'elle vécut avec lui jusqu'en 1926 après avoir rompu et s'être réconciliée plusieurs fois ;

« Attendu que c'est à la suite d'une rupture et pour se venger d'être congédié par la demanderesse qu'il se livra à cette mesure et alla la reconnaître pour sa fille ;

« Attendu que cette reconnaissance porte le plus grave préjudice à la demanderesse. Que les circonstances dans lesquelles elle a été faite ne laissent aucun doute sur l'intention de nuire à la demanderesse ;

« Qu'elle entend demander réparation du préjudice causé ;

« Par ces motifs, plaise au tribunal déclarer nulle et non avenue la reconnaissance dont s'agit ;

« Dire que le jugement à intervenir sera transcrit sur les registres de l'état civil du XX^e arrondissement et une mention en sera faite en marge de son acte de naissance ;

« Condamner M. Patouillard en 500 francs de dommages-intérêts et à tous les dépens. »

Après plusieurs remises et une enquête ordonnée par le tribunal, un jugement a été rendu qui a donné gain de cause à M^{lle} Léocadie Lecubin et dont voici les attendus :

« Attendu que, d'après les renseignements fournis, Patouillard n'aurait connu la demanderesse qu'en 1918, qu'il serait devenu son amant et que ce serait à la suite d'une rupture avec sa maîtresse qu'il serait allé reconnaître celle-ci pour se venger d'elle ;

« Que cela résulte notamment d'une lettre d'un sieur Anatole V..., charpentier en fer à Cachan, lequel rapporte que Patouillard, en revenant de la mairie du XX^e, aurait dit en parlant de sa maîtresse : « Enfin, ça y est, elle est reconnue, elle ne m'échappera plus, cette fois elle sera forcée de faire ma volonté. J'ai trouvé deux imbéciles qui, me croyant du quartier, m'ont servi de témoins. Maintenant je la tiens ;

« Attendu que par suite de la reconnaissance qui a été faite contrairement à la vérité Patouillard n'est pas le père de Léocadie Lecubin ;

« Qu'il échoit de déclarer nulle, qu'en outre, il est constant que cette reconnaissance frauduleusement faite a causé un préjudice à la demanderesse.

« Fixe le préjudice à 500 francs. »

Ce qui n'est pas exagéré, remarqueront les juges !

PARIS
magazine
DE NOVEMBRE

PRÉSENTE UN NUMÉRO TRÈS
PIQUANT

VISIONS DE CHAIRS
par L. C. ROYER

LA REINE DES ENTREMETTEUSES
par Léon TREICH

L'AMOUR A VENISE
par Auguste BAILLY

LA HAUTE COUTURE INTIME
par Anne ARMANDY

POILS ET DUVETS
par Marcel AYMÉ

NUDISME
par Lucien COROSI

Et beaucoup d'autres articles
signés des meilleurs écrivains

100
PHOTOGRAPHIES
INÉDITES AVEC HORS-TEXTE
EN COULEURS

60 PAGES SUR PAPIER GRAND LUXE
EN VENTE PARTOUT

LE N^o 4 francs.

L'abonnement d'un an est de 40 francs
et donne droit à une Pendulette de valeur.

PARIS-MAGAZINE
227, Rue Saint-Denis - PARIS (2^e)

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS, 10, Archer Street (188 T.N.) Londres W1.

L'Évasion des Cinq

CHINON

(De notre envoyé spécial.)

AVEZ-VOUS eu parfois l'intention de visiter la maison d'arrêt de Fontevault ? Il est bien entendu que, pour satisfaire ce désir, vous n'iriez pas jusqu'à commettre un acte délictueux, mais que vous entendez parvenir à vos fins en vous procurant tout simplement une autorisation en bonne et due forme, de l'Administration ?... Non ? Vous avez eu raison, votre demande serait rejetée. Il n'est peut-être rien de plus difficile que de se faire ouvrir la lourde porte de cette prison célèbre.

Je sais quels tours pendables, quelles combinaisons machiavéliques certains journalistes ont dû échafauder pour percer le secret de ces vieux murs et ils sont infiniment rares ceux qui se sont présentés avec un « sésame, ouvre-toi » ministériel.

Ce long début pour dire que le seuil du premier antichambre du bagne, l'île de Ré étant le second, est pour ainsi dire inviolable et Fontevault joignait à cette réputation une autre réputation plus précieuse encore, celle de ne point laisser s'évader ses dangereux pensionnaires.

Difficile pour entrer, impossible d'en sortir, telle aurait pu être jusqu'à ces derniers jours la devise de la fameuse centrale.

Mais après Melun et Versailles, cet établissement pénitencier passera-t-il en France pour une de ces agréables demeures où, quoique la discipline fût rude, l'audace et la décision sont récompensées par une mise en liberté provisoire prématurée ? A moins que, gagné par la même maladie que le bagne lui-même, Fontevault, dont nous avons dit déjà qu'il en était l'antichambre, ne devienne pour les détenus un séjour inespéré !

Non, la récente quintuple évasion qui défraya la rubrique ne peut être considérée que comme un fait unique... exceptionnel, et les Lanio et consorts le savent bien qui ont joué pareil tour à leurs gardiens, et ce n'est pas qu'ils en soient moins fiers.

Oui parfois, quelques prisonniers, parmi les mieux notés, peuvent aller par deux, travailler aux champs pour le compte de fermiers voisins, mais ceux-là ne disparaissent jamais. Il s'agit en l'occurrence de cinq bandits de grands chemins qui étaient bel et bien gardés à vue.

L'exploit de Lanio, Vaumorin, Ovaère, Kistiaens et Vaneaux n'est point près d'être oublié.

Il était près de la demie de six heures lorsque l'autre soir la cloche d'alarme se mit à sonner furieusement.

Alerte !

Le plan était parfaitement établi. Les chances étaient grandes. Il aurait été impardonnable à ceux qu'un interminable séjour guette à « l'ombre » de ne point tenter la folle aventure.

La belle, la liberté autrement dit, était presque à leur portée...

Depuis des jours déjà, au réfectoire, pendant la promenade et durant le travail, Lanio, l'ancien matelot de Brest, l'assassin de l'agent de police Verjus, promis à la guillotine et grâcié par le président de la République, communiquait par gestes-code des prisonniers avec un certain Vaumorin, condamné à sept ans de travaux forcés pour vol qualifié.

On peut traduire ces longues conversations qui parfois chevauchaient sur plusieurs jours.

— Y a moyen d'se faire la paire...

— J'suis avec toi...

— A l'atelier, y a qu'à couper l'électricité... prendre les clefs... se trisser !...

Et chaque jour, le plan prenait corps. L'itinéraire était établi avec minutie. Chaque geste pour le moment fatidique était étudié... pesé.

A deux, il était inutile d'espérer réussir le coup. Il fallait réunir des collaborateurs de choix, des costauds qu'un nouveau coup dur n'effaroucherait pas.

Les volontaires ne manquaient pas à Fontevault. Il suffisait de savoir choisir.

La troupe fut au complet lorsqu'à Lanio et Vaumorin s'adjoignirent Ovaère, Kistiaens et Vaneaux.

Trois gaillards dignes de confiance. Vaneaux, condamné à perpétuité par le jury de la Seine le 17 mars dernier pour avoir tué à coups de marteau une rentière de la rue Bénard. Ovaère et Kistiaens, les inséparables, après avoir attaqué le caissier de la recette ruraliste de Marçay-en-Baroûl et dévalisé le bureau de poste de la rue Fosse-aux-Chênes à Roubaix, avaient été arrêtés, bandits masqués redoutables, après une poursuite mémorable sur les toits et dans les rues de Roubaix, puis avaient été condamnés l'un à vingt, l'autre à quinze ans de bagne.

Et mardi soir, ils étaient tous les cinq dans les ateliers des filets. Derniers échanges de regard... angoisse de la dernière minute.



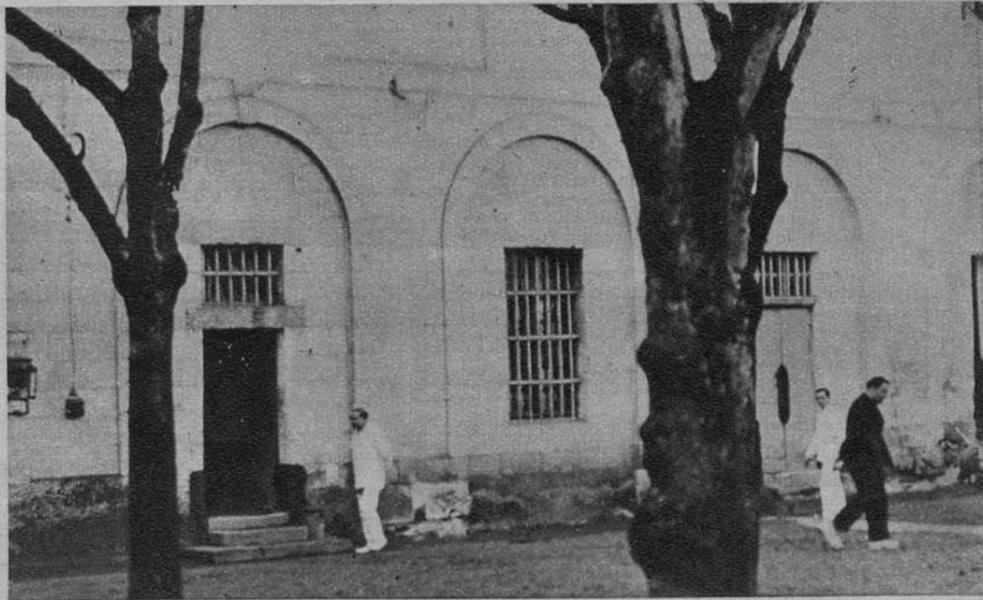
La maison centrale de Fontevault est un magnifique monument de l'époque romane qui a été aménagé en établissement pénitencier. (H. M.)

Soixante autres condamnés étaient là aussi, tant comme eux, uniquement absorbés, semblait-il, par la tâche sur laquelle ils baissaient leurs fronts têtus.

Tout était normal... trop normal ! Un surveillant, le père Dupy, un vieux de cinquante-sept ans, tout près de la retraite, surveillait ses hommes. Il allait d'une travée à l'autre.

— Encore quelques minutes, pensait-il et c'est la relève !...

Et c'est alors que se produisit l'imprévisible, l'incroyable ! Un homme avait sauté



Une des cours de Fontevault, celle où les malades sont autorisés à se promener. (H. M.)

sur une table et d'un geste brusque, avait arraché le fil électrique.

Obscurité !

— Que faites-vous... pourquoi av... Dupy n'en peut dire plus. Des mains, des bras l'enserrent, l'abattent, le jettent à terre.

gémissements des parias de la société, mais les chants et les prières des moines, mais ce qu'on sait moins, c'est l'histoire romanesque de ce couvent désaffecté...

Fondée au XI^e siècle, par Robert d'Arbrissei, cette abbaye devint rapidement l'une des plus connues du royaume. La communauté était composée d'hommes et de femmes ! Il y avait de quoi attirer les plus rébarbatifs à la religion.

Bien entendu, les scandales ne manquaient point, tels que, par exemple, commerce libertin entre religieuses et frères... accouchements clandestins et d'Arbrissel fut accusé de « coucher avec des religieuses sous prétexte de se mortifier en souffrant les aiguillons de la chair, martyr inouï, dangereux et de mauvais exemple !... »

A la mort d'Arbrissel, une abbesse générale dirigea dorénavant la communauté...

Au XV^e siècle apprend-on, les religieuses, plus que d'ordinaire, avaient embrassé, sous le règne d'une abbesse trop facile, la règle de saint Augustin.

Enfin, en 1789, la dernière abbesse fut une M^{me} de Paradaillon d'Autin, nièce parait-il de M^{me} de Montespan et vraisemblablement fille de sang royal — illégitimement.

Mais ce n'est qu'un point d'histoire !

Tafaut ! Tafaut ! La chasse est ouverte. Revenons aux choses présentes.

La nouvelle a volé de bouche en bouche :

— Cinq bandits... cinq évadés... oui, des prisonniers de Fontevault... ils sont dans les environs... dans la forêt.

Quelle émotion ! Les plus courageux ainsi que ceux que la curiosité poussait se joignirent aux gendarmes. Les autres, avec femmes et enfants, verrouillèrent leurs portes et toute la nuit ne dormirent que d'un oeil, l'oreille tendue au moindre bruit...

Un poing lourd, en frappant à l'huis, allait peut-être rompre le silence de la nuit...

La peur !... La terreur.

Ce n'était peut-être point tant la certitude de savoir cinq bandits en liberté qui avait fait naître cette panique, mais la vue de ces centaines de volontaires de gendarmes et de policiers présageaient d'un danger certain.

— Ils étaient plus nombreux que des chasseurs un jour d'ouverture, dira-t-on plus tard en se souvenant de cette nuit mémorable.

Les mères défendirent à leurs gosses de sortir, et tandis que dans les hameaux perdus, les fermes isolées en plein bois on attendait avec curiosité, l'aurore, les poursuivants, torches et lanternes en main, fouillaient clairières et courtes.

L'aube se leva sur ce spectacle de mobilisation.

En auto, à moto, à bicyclette, gendarmes, gardes mobiles, sillonnaient routes et carrefours.

Tout le jour la poursuite fut inlassable. Le soir, au rapport, les résultats s'avèrent nuls. Les cinq bandits couraient toujours.

Eux, tapis, grelottant de froid et de faim, avaient su, par un prodige de courage, échapper aux recherches.

Mais la faim... la faim est terrible... et le soir vers sept heures Lanio et Vaumorin pénétraient dans Chinon en quête d'un morceau de pain.

— Ils sont sur les quais, le long de la Vienne... Ce sont sûrement eux... venez.

Et le capitaine de gendarmerie Prost, alors qu'on commençait à désespérer, ainsi averti, alla lui-même surprendre les fuyards.

Le capitaine Prost est solide. D'un coup de tête, il fit s'écrouler Lanio et ne le lâcha plus. Vaumorin, lui, s'était caché dans les hautes herbes qui bordent la rivière et une demi-heure plus tard rejoignait, menottes aux mains, son compagnon d'ex-liberté.

Et de deux !

L'espoir était revenu. La bonne nouvelle ne manqua point de calmer les plus inquiets, et il était tout prêt de minuit lorsque, sur la route de Tours à Chinon, Ovaère et Kistiaens furent appréhendés à leur tour.

(Suite page 14.)

PHILIPPE ARTOIS.



Les ateliers du filet où les cinq bagnards ont assailli le père Dupy. (H. M.)

Un mégot, un pardessus...

LYON

(De notre envoyé spécial.)

DEPUIS le jour où elle avait été cambriolée, M^{me} Boivert, mercière, vivait dans une inquiétude folle.

— J'ai toujours peur qu'ils reviennent.

« Ils », c'étaient les cambrioleurs. Le mois dernier, ils s'étaient introduits sans bruit, par une porte donnant sur la cour, dans le magasin de M^{me} Boivert et, après avoir fracturé les tiroirs, étaient repartis aussi silencieusement, en emportant tout ce qu'ils avaient trouvé, c'est-à-dire une somme de six cent cinquante francs.

— J'ai toujours peur qu'ils reviennent, se lamentait la mercière.

Pourtant elle avait aussitôt fait enlever les serrures démodées de son magasin et de sa chambre et les avait remplacées par de solides verrous de sûreté.

Mais la peur, n'est-ce pas, ne se commande pas ; malgré les précautions qu'elle avait prises, M^{me} Boivert ne vivait pas dans la quiétude.

Elle le déclara encore dernièrement à une de ses voisines, commerçante elle aussi.

— Voyez-vous, je ne suis pas tranquille sur mon sort. Je crains qu'il m'arrive « quelque chose » un de ces jours.

— Vous avez beaucoup d'argent chez vous ?

— Pas du tout. D'abord je ne suis pas bien riche, et puis mes maigres économies, dix-sept mille et quelques cents francs, je les ai placées à la banque. Mais les bandits, eux, ils ignorent ce détail et peuvent croire au contraire que je possède une grosse somme à mon domicile.

— Ecoutez, proposa la voisine, une femme serviable et généreuse, pourquoi ne viendriez-vous pas coucher chez moi tous les soirs. Ainsi vous dormiriez sans crainte.

M^{me} Boivert hésita un instant.

— Non, dit-elle enfin, je ne puis accepter. Cela vous dérangerait. De plus...

— Me déranger, moi ? Voyons.

— De plus, on a ses petites habitudes, pas vrai. Cela me changerait trop.

Si la pauvre M^{me} Boivert avait su !

Une bien brave femme que M^{me} Victorine Boivert et que tous ses voisins, comme ses clients, estimaient.

Veuve de M. Morère, ayant perdu son fils à la guerre, elle s'était remariée il y a bien longtemps avec M. Joseph Boivert. Depuis ce temps-là, elle tenait une mercerie au n° 70 du boulevard Suchet.

Mais son mari n'était plus avec elle. Des dissensions s'étaient élevées dans le ménage, M. Joseph Boivert avait décidé un beau jour de quitter le domicile conjugal. Il s'en était allé à Montélimar, où il habitait depuis lors.

M^{me} Boivert, elle, un moment découragée, avait rapidement surmonté son chagrin, et, malgré ses soixante-six ans, c'est avec ardeur qu'elle menait son commerce, qui, de l'avis de tous, était prospère.

Ce n'est peut-être pas qu'elle soit riche, disait-on, mais enfin sa clientèle est nombreuse et elle doit avoir de solides économies.

— Vous croyez ? Dans la mercerie on ne fait jamais de gros bénéfices. Tout juste de quoi vivre.

— En tout cas, elle mène une vie bien tranquille. On peut lui reprocher de ne pas se lier beaucoup et d'avoir une existence quelque peu réservée, mais elle est aimable et gracieuse avec tous.

Ainsi parlait-on de la mercière du boulevard Suchet, une figure populaire et sympathique et que l'on saluait toujours avec plaisir.

On conçoit donc la surprise de ses voisins lorsque dimanche dernier, puis lundi, les volets de sa boutique restèrent hermétiquement clos.

— Que se passe-t-il, demanda-t-on. M^{me} Boivert est malade ?

— Pas que l'on sache. Samedi soir, en fermant son magasin, elle nous a dit au revoir et, à ce moment-là, elle paraissait en excellente santé.

— Elle est peut-être partie en voyage.

— Certainement non. Elle nous aurait prévenus.

— Alors, il s'est passé quelque chose.

— C'est ça, il s'était passé quelque chose, ce quelque chose que M^{me} Boivert redoutait tant et dont elle avait parlé à la voisine qui voulait l'héberger.

— Pourvu que... commença cette dernière...

— Elle n'osa pas achever sa phrase.

— Prévenons la police, décida quelqu'un.

M. Marin, commissaire de police, et son secrétaire, M. Bretin, se dirigèrent vers le domicile de M^{me} Boivert, auquel on accède, soit par l'allée portant le n° 13 du quai Perrache, soit par une cour donnant sur

l'arrière-boutique de la mercerie et qui est, détail curieux, contiguë aux locaux du commissariat de police.

S'étant muni d'une échelle, M. Bretin regarda par la fenêtre du premier étage donnant sur la cour. En bas, le commissaire et deux agents attendaient.

— On a certainement cambriolé, s'écria le secrétaire, l'appartement est dans un complet désordre. Je ne vois pas M^{me} Boivert.

— Qu'on enfonce la porte, ordonna M. Marin.

Quelques secondes plus tard, les policiers, munis de voisins, entraient dans l'arrière-boutique.

Au bout d'un petit couloir, dans la chambre à coucher, gisait le cadavre de la mercière.

La malheureuse était étendue sur le dos, à côté de son lit, elle était simplement vêtue d'une chemise de nuit. D'une blessure placée au-dessus de l'œil gauche, un mince filet de sang avait coulé. Dans la bouche un mou-

choir était enfoncé, maintenu par un autre carré de toile formant bâillon.

Une chemise de femme liait les pieds de la morte et les poignets avaient été attachés à l'aide d'une serviette.

L'assassin, qui était venu pour voler, avait commencé par réduire sa victime au silence et à l'impuissance.

Car le vol était bien le mobile du crime, cela ne faisait aucun doute : les tiroirs de la commode étaient vides de leur contenu qui maintenant jonchait le sol ; des piles de linge étaient pêle-mêle dans un coin et les matelas avaient été éventrés. La fouille, assurément, s'était faite de façon minutieuse.

Tel fut l'avis des enquêteurs qui bientôt arrivèrent sur les lieux. Il y avait là M. M. Beaubrun, procureur de la République ; Mouton, substitut ; Carrey, juge d'instruction ; Sarbach, chef de la Sûreté lyonnaise ; Couplet, sous-chef, et leurs inspecteurs.

Pendant que le professeur Étienne Martin examinait le corps de la mercière, magistrats et policiers commençaient leurs recherches.

Il était évident, pour diverses raisons, que le crime avait été commis dans la nuit de samedi à dimanche.

Tout d'abord M^{me} Boivert — des témoins le déclarèrent — ferma son magasin à l'heure habituelle. Puis elle mangea, ainsi que le prouvaient les reliefs d'un repas trouvés dans la cuisine. En sortant de cette dernière pièce, la mercière traversa la cour, se rendit à sa chambre et n'en sortit plus. En effet, depuis lors, le courrier et les journaux se sont entassés dans la boîte aux lettres.

Enfin le tenancier d'un débit mitoyen de l'appartement de M^{me} Boivert fit la déclaration suivante :

— Chaque soir j'entendais ma voisine ronfler. Or ce bruit ne m'est pas parvenu dans la nuit de samedi à dimanche. Depuis lors non plus, mais je ne m'en suis pas inquiété ; j'ai simplement pensé qu'elle avait trouvé un moyen pour ne plus ronfler.

Restait à savoir comment l'assassin avait pénétré dans la chambre de sa victime. Le passage par l'échelle et la fenêtre donnant sur la cour était bien improbable. Outre que la mercière tenait habituellement la fenêtre fermée, l'arrivée du criminel l'aurait, dans le cas contraire, certainement réveillée et elle se serait aussitôt mise

à crier. Or, du commissariat de police voisin, on n'avait absolument rien entendu.

Deux hypothèses, plus plausibles, restaient donc aux enquêteurs :

— Ou bien le malfaiteur possédait une fausse clef, ou alors il était suffisamment connu de sa victime pour se faire ouvrir la porte ; car M^{me} Boivert, très craintive on le sait, demandait toujours à travers l'huis le nom des visiteurs. Un point à établir.

Ce qui était certain, c'est que l'assassin était venu pour voler. Et qu'il avait volé. En effet, aucune somme d'argent ne fut retrouvée au cours de la perquisition que les magistrats effectuèrent au domicile de la mercière. Aucune somme, sinon trente centimes, trois pièces de deux sous.

Par contre, on découvrit dans une soupière, posée sur une étagère de la cuisine, un porte-monnaie et deux portefeuilles enveloppés d'un mouchoir. Mais tous trois étaient vides. Le criminel connaissait-il cette cachette et l'avait-il visitée. On peut le supposer.

— Cela est fort intéressant, murmura M. Carrey en refermant la soupière.

Puis, aussitôt, le juge d'instruction se baissa.

— Tiens, tiens, dit-il.

Il venait de ramasser le mégot d'une cigarette roulée à la main et à moitié consommée.

M^{me} Boivert ne fumait pas, je suppose, questionna-t-il.

Un voisin qui venait de déposer répondit :

— Que non, la pauvre femme. La fumée des clients la faisait tousser au contraire.

Le morceau de cigarette pouvait devenir un précieux indice.

Le rapport que fournit le professeur

Étienne Martin permit aux policiers d'acquiescer d'utiles précisions :

« La victime a été frappée au-dessus de l'œil gauche de trois coups d'un instrument contondant, coups qui n'ont pas déterminé la mort. Cette dernière a été provoquée par le mouchoir enfoncé dans la bouche ».

Cela pouvait faire apparaître le drame sous un jour nouveau : le malfaiteur ayant pris la précaution de bâillonner et de ligoter sa victime n'avait sans doute pas l'intention de la tuer ; il voulait simplement « travailler » tranquillement.

Mais alors il fallait laisser de côté l'hypothèse de l'assassin connu de sa victime. Car en laissant la vie à la mercière il savait bien, le visiteur nocturne qu'elle parlerait le lendemain et qu'elle le dénoncerait si elle le connaissait. A moins que...

A moins qu'il n'ait eu l'intention de la faire mourir en l'étouffant et que, son horrible besogne accomplie, M^{me} Boivert ne donnant plus signe de vie, il ne l'ait attachée quand même, par mesure de prudence, au cas où elle ne serait pas bien morte ! C'est du moins mon modeste avis.

On en accusa des gens, on en forgea des romans dans le quartier où M^{me} Victorine Boivert était si connue et estimée !

Ce n'est pas difficile, commençait-on par chuchoter, il n'y a pas besoin de chercher bien loin. M^{me} Boivert vivait en mauvaise intelligence avec son mari qui demeure à Montélimar. Il est peut-être venu faire un tour à Lyon, ces jours derniers.

Or, M. Boivert n'était pas venu à Lyon, ces jours derniers ; par contre, il se présenta spontanément, quarante-huit heures après la découverte du crime, devant M. Sarbach, chef de la Sûreté, et lui expliqua que, absent de Montélimar le mardi, il avait appris le lendemain seulement l'assassinat de sa femme.

Pauvre Victorine, ajouta-t-il, réellement ému.

Il fournit ensuite un emploi détaillé de son temps.

On raconta encore :

M^{me} Boivert avait, à Paris, un parent qui la détestait. Il est peut-être venu par ici, lui.

Cette piste était aussi mauvaise que l'autre. C'est d'un autre côté qu'il fallait chercher.

Et l'on chercha, cependant que dans le quartier du crime les commentaires allaient bon train et qu'on reprochait la lenteur de la police à mettre la main sur l'assassin.

— Si c'est pas malheureux de penser que cette pauvre M^{me} Boivert ne sera peut-être pas vengée !

— Si on m'avait demandé mon avis.

— Quand je pense que la chambre où le crime fut commis est mitoyenne du commissariat...

On chercha et l'on trouva. On trouva dans un coin de l'appartement tragique un pardessus appartenant à un parent de la victime. Ce parent venait à la voir fréquemment.

Alors M. Sarbach, l'habile policier dont les succès ne se comptent plus, se frotta les mains.

— Un mégot et un pardessus. N'est-ce pas suffisant ?

C'est encore mon humble avis.

GÉO GUASCO.



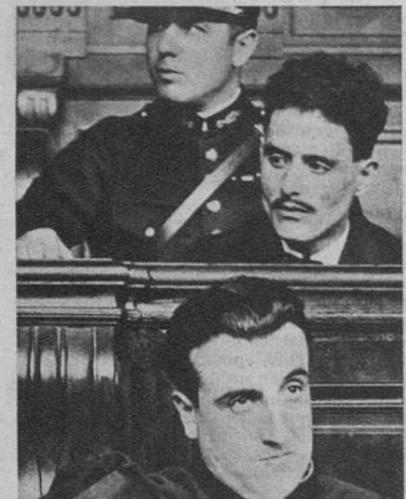
La foule stationnant devant le domicile de M^{me} Boivert. En haut, à droite, le portrait de cette dernière. (F. P.)

LA DÉMENCE MEURTRIÈRE



Les crimes de la folie se multiplient. Un boulanger de la rue de Vanves, à Paris, Alexandre Guillier, est devenu fou subitement « parce que ses clients le lâchaient ». Il a égorgé et décapité sa femme, puis le meurtrier (sur notre photo) s'est constitué prisonnier. (H. M.)

FUREURS KABYLES



L'Algérien Moaouya a comparu devant les jurés de la Seine. Il avait tué son cousin Lounaci Lounes, au cours d'une querelle dont les motifs exacts sont restés assez confus. Défendu par M^e J.-Ch. Legrand, Moaouya s'en tire avec cinq ans de recluse. (H. M.)

On accuse, on plaide, on juge...

Une discussion chez ces demoiselles.

A la porte, la petite lumière qui s'éteint et se rallume semble, de son œil rouge, appeler le passant, lequel se rend à l'invité : c'est un soldat de l'infanterie coloniale, nommé Vacelaire, qui, ce soir, éprouve le besoin d'une âme sœur pour... un quart d'heure ; il jette un coup d'œil dans un salon proche d'où montent les accords langoureux d'une valse, lorsque, subitement, il murmure avec l'accent de l'Arabe citant Mahomet :

— Le hasard est grand : voici mon brigadier-chef.

De fait, un sous-officier vient, lui aussi, de franchir la porte.

— Comment ça va, brigadier-chef ? lance joyeusement le soldat.

Le sous-officier qui, déjà, louchait vers le salon où, aimables et court vêtues, attendaient parmi la fumée des cigarettes et les senteurs trop fortes des parfums quelques souriantes « demoiselles de perdition » se retourna brusquement, furieux de rencontrer là un de ses soldats :

— F...ichez-moi la paix ! grogna-t-il.

Vacelaire n'est pas patient : eh quoi, alors qu'il saluait aimablement son supérieur, celui-ci l'envoyait promener... tout simplement parce que tous deux se rencontraient sous le regard sceptique de « Madame », d'une sous-maitresse et de trois filles juchées sur les genoux de clients, et Vacelaire commenta cette attitude d'un aphorisme catégorique :

— Tous les brigadiers-chefs, dit-il, sont des... imbéciles !

Nous devons à la vérité d'avouer qu'ils ne prononça pas le mot « imbéciles », mais un autre à la fois plus court et plus net.

Ce fut le conseil de guerre : outrages à un supérieur, M^e Jean-Louis Tixier, l'autre jour, défendait Vacelaire en termes spirituels :

— Vous pensez bien, messieurs, que lorsqu'un soldat rencontre un supérieur dans un de ces lieux que la police tolère, mais que la morale réprouve, il ne songe pas à se mettre au garde à vous : Vacelaire a pensé, continua l'avocat, que, dans un tel endroit, les distances s'abolissent, il a salué le sous-officier, familièrement peut-être, mais poliment : l'autre s'est fâché, on se demande pourquoi ?

« Madame » avait été appelée à titre de témoin, mais sans doute retenue à domicile par son personnel quelquefois turbulent, elle ne répondit pas à l'appel de son nom.

— C'est dommage ! murmura M^e Jean-Louis Tixier, sa déposition pouvait être intéressante.

Et savoureuse aussi peut-être, mais le Conseil dut s'en passer, il n'entendit que le témoignage de « l'insulté », qui déclara avec emphase :

— Un chef est un chef, peu importe l'endroit où un simple soldat le rencontre, il doit le respecter !

Le Conseil de guerre n'en jugea pas ainsi : il estima qu'une rencontre chez « les demoiselles » incitait à quelque familiarité et il acquitta le soldat.

Un défenseur adroit.

Un jeune homme poursuivi pour un délit minime comparait devant la quatorzième chambre correctionnelle.

— Monsieur le Président, dit-il, je regrette vivement l'acte indécrot que j'ai commis, j'ai toujours été jusqu'à présent un honnête homme... je continuerai...

— C'est vrai, reconnaît le président François, les renseignements fournis sur votre compte sont bons, le tribunal va se montrer indulgent !

Il se penche vers son assesseur de droite, puis vers celui de gauche, on l'entend murmurer :

— Un mois... sursis ?

Mais subitement, tel un diable qui sort d'une trappe, surgit un jeune avocat :

— Pardon, monsieur le Président, dit-il, mais avant votre jugement, je voudrais plaider pour cet homme.

— Bien, maître, murmura le président avec résignation, plaidez !

Le défenseur plaide longuement, trop longuement, car la cause était entendue, enfin, il conclut :

— Mon client, messieurs, comme le tribunal l'a parfaitement reconnu, est un brave garçon, les renseignements fournis sur son compte sont parfaits, tous ceux qui le fréquentent sont d'accord pour en dire du bien... tenez, même le maréchal des logis placé près de lui.

— A propos, coupe le président toujours indulgent, nous pourrions entendre ce sous-officier, bien qu'il ne soit pas témoin : il nous donnerait son impression — excellente sûrement — sur son camarade, maréchal des logis, approchez !

Tout gêné, l'interpellé arrive à la barre.

— Voyons, dites-nous ce que vous savez sur le prévenu ?

— Mon Dieu, monsieur le Président...

— Ne soyez pas ému, mon ami, dites simplement au tribunal ce que vous pensez de cet homme ?

— Je n'en pense rien, monsieur le Président.

— Comment rien ? interroge le magistrat étonné.

Alors le maréchal des logis :

— Mais, monsieur le Président, je ne le connais pas !

— Comment, vous ne le connaissez pas ?

— Non !

— Pourquoi donc êtes-vous à ses côtés ?

Et le sous-officier d'expliquer simplement :

— Parce que je l'ai amené au Palais de la prison du Cherche-Midi... car il est aussi poursuivi pour insoumission !

Le tribunal ne veut pas en entendre davantage :

— Un an de prison ! prononce le président d'une voix sèche, regrettant sans doute son indulgence de tout à l'heure.

Le prévenu, des yeux, cherche son avocat, dont la maladresse a amené à la barre le maréchal des logis, qui a appris à la justice civile que le prévenu avait aussi maille à partir avec la justice militaire, mais, prudent, l'avocat s'est éclipse... sans doute ne tient-il pas — et cela se conçoit — à avoir une explication avec son client.

Poker ou écarté ?

Un écrivain donne à un journal une nouvelle illustrée d'une photographie, représentant deux hommes jouant au poker.

La nouvelle paraît agrémentée de l'image, mais... les joueurs de poker sont devenus des joueurs d'écarté : pourquoi ? Parce que le metteur en pages ayant déclaré que le poker ne se jouait pas à deux, il était nécessaire de transformer les joueurs de poker en joueurs d'écarté : ce dernier jeu ne comportant que deux partenaires.

Mais le metteur en pages a-t-il le droit de changer ainsi l'idée de l'écrivain ?

Non, dit M. T'Sterstevens, l'écrivain bien connu, qui a remis à un hebdomadaire une nouvelle comprenant des joueurs de poker que la volonté du metteur en pages changea en joueurs d'écarté, non, le texte de l'écrivain est sacré : nul n'a le droit d'y changer une ligne... un mot... une virgule, sans son autorisation !

Le tribunal, saisi de ce litige littéraire, appréciera prochainement et dira si le journal a commis une faute vis-à-vis de l'écrivain de *L'Amour autour de la maison*.



M. T'Sterstevens. (R.)

Le revolver excite-t-il l'amour ?

— Je t'aime !

Pas de réponse.

— Je t'adore !

Pas de réponse.

— Lucie, je t'aime, m'aimes-tu ?

Pas de réponse.

— Ma chérie, tu sais que tu es toute ma vie... réponds-moi, m'aimes-tu ?

Silence.

— Lucie, si tu continues à te taire, je vais faire un malheur !

Rien, pas un mot.

— Dis quelque chose ou je me tue !

Et comme Lucie ne soufflait mot, le mari sauta à bas du lit conjugal, ouvrit un tiroir, saisit un revolver et tira.

Oh ! pas sur sa femme réfugiée sous les couvertures... mais vers le plafond, puis il jeta son arme et s'effondra sur le lit en criant :

— Lucie, je t'aime, je t'aime, si tu me refuses ton amour, je me tuerai et la prochaine fois je ne me raterai pas !

Sans doute, Lucie ce soir-là se laissait-elle toucher !

— Je t'aime !

Pas de réponse.

— Je t'adore !

Pas de réponse... etc., voir plus haut. A huit jours de distance, recommence la même scène, qui se termine par le même coup de revolver tiré au plafond.

Lucie, cette fois, quitta le domicile conjugal et demanda le divorce.

Elle ne fera pas de Cinéma

Miss Vivian

Tracey est

une beauté amé-

ricaine qui avait

débuté modeste-

ment comme dactylo dans les bu-

reaux de l'admini-

stration à Was-

hington, puis, par

son intelligence et

par son zèle, elle

était parvenue à

s'élever à une si-

tuation plus en

vue. En dernier

lieu, elle était de-

venue secrétaire

de la précédente

session législative

et, dans ce poste,

avait eu l'occa-

sion d'entrer en

rappports avec les

principaux hom-

mes politiques et,

aussi, les plus

importants hom-

mes d'affaires des

États-Unis.

Tous lui fai-

saient une cour

empresée. L'un

d'eux, plus pra-

tique, pensa

qu'on pouvait

monnayer cette

beauté fine et dé-

licate, ce visage

aux yeux expres-

sifs, cette cheve-

lure d'un blond

roux qui fai-

sait songer aux

personnages du

Titien.

Il lui proposa de la faire débiter au

cinéma. Quelle est la jolie fille capable de

résister à une offre de ce genre ? Vivian

Tracey n'hésita pas à envoyer promener la

paperasserie administrative et, sous la

conduite de son manager, à partir pour

Hollywood.

Là, les essais furent très satisfaisants.

La future star était des plus photogénique.

On commença aussitôt à lui confier de pe-

tits rôles et peut-être aurait-elle réalisé à

la fois les ambitions de celui qui l'avait

découverte et ses propres rêves de gloire,

si un scandale inattendu n'avait mis fin

brusquement à sa carrière au cinéma.

On sait combien les Américains, qui

ne sont pas pourtant des petits saints, se

montrent chatouilleux pour tout ce qui con-



cerne la moralité de leurs vedettes de l'écran. La belle Vivian eut le tort d'accepter les invitations d'un de ses camarades, nommé Finney, qui organisait chez lui, le soir, « des réunions excitantes ». Une descente de police eut lieu, une nuit, et découvrit une véritable orgie dont les journaux, très pudiques, décrivent tous les détails en les stigmatisant.

Il n'en fallut pas plus pour que la belle Vivian, ainsi compromise, devint indésirable à l'écran. Son contrat avec la firme d'Hollywood fut rompu et, en attendant le procès où elle doit figurer, l'ancienne dactylo a dû, pour vivre, reprendre sa place devant une machine à écrire, chez quelque vague commerçant de Californie.

(I. N. P.)

L'évasion des Cinq

(Suite de la page 12.)

Et de quatre !
Le cinquième fut arrêté le vendredi.

Lanio, Vaumorin, Ovaère Kistiaens et Vaneux sont maintenant à nouveau à Fontevault. L'autre matin, lorsqu'ils se sont retrouvés dans la cour de la gendarmerie de Chinon, d'un seul regard ils se comprirent :

— C'est manqué ! Mais c'est une belle farce jouée à nos gardiens.

Un sourire indéfinissable pointait sur leurs lèvres, fait d'un rien de dépit et aussi d'un sentiment de satisfaction, à l'idée du « haut fait » accompli.

Aux questions posées, ils ont répondu comme ils ont voulu.

Lanio, la forte tête, a dit :

— Pourquoi nous sommes-nous évadés ? Parce que nous ne voulions pas aller au bain !...

Evidemment, c'est une explication, mais Lanio n'aurait-il pas voulu dire plutôt :

— Nous nous sommes évadés parce que le bain se faisait trop attendre !...

Le bain, malgré son cortège de peines et de douleurs, malgré ses vices, malgré ses souffrances, malgré sa déchéance et son esclavage, n'en rêvent-ils pas tous ?...

Le bain se faisait trop attendre, car n'est-il pas la porte ouverte à la liberté ?

On en échappe... et ce n'est pas un mythe.

P. A.

Une bibliothèque originale

Tous les goûts sont dans la nature, mais ceux d'un de nos confrères, le journaliste allemand Hans Rost, ne manquent pas d'originalité.

Il a constitué une bibliothèque, qui ne comporte pas moins de 700 volumes, entièrement consacrée au suicide.

Elle commence par un livre dû à l'évêque Sailer et qui date de 1785. A côté d'ouvrages connus, elle en contient un certain nombre qui ont été interdits par la censure de différents pays.

L'ex-libris de la bibliothèque représente la mort entre deux piliers du célèbre pont des suicidés de Grosseheßlohe.

Hans Rost vient de faire don de cette bibliothèque à la ville d'Augsbourg, qui a décidé d'y adjoindre des archives pour les recherches médicales et judiciaires sur le suicide.

SYLVIA RISSER.

TRIBUNAUX COMIQUES

Escroc hippique.

Comme on lui demandait quelle était sa profession, il répondit froidement :

— Je travaille sur les champs de courses. Il y a « travail » en effet six jours sur sept, car ce travailleur ne contrevient pas à la loi sur le repos hebdomadaire.

— La seule chose que vous fassiez consciencieusement, plaisante le président.

Le magistrat réfléchit et ajoute :

— Je devrais dire : c'est votre seule façon de respecter la loi, ce serait plus juste, car je constate que vous accomplissez votre besogne avec une méthode.

— J'en vends.

La riposte est au moins inattendue.

De fait, l'inculpé vend des méthodes qui, aux dires des naïfs clients qui s'y laissèrent prendre, ne tiennent pas debout.

— Aux courses, sourit l'inculpé, les raisonnements les meilleurs sont trop souvent démolis par les fantaisies de la nature (sic).

— Bon, que vous vendiez des méthodes inefficaces, reprend le président, passe encore. Mais quand l'argent ne sort pas des poches de gens peu faciles à convaincre, vous allez le chercher où il se cache.

Autrement dit, l'inculpé a été arrêté alors qu'il fouillait dans le veston d'un joueur occupé à lire son programme.

— Les agents ont cru voir, se défend le « travailleur hippique ». Je n'ai rien volé à ce monsieur.

C'est là — notre surprise est grande, — l'avis du volé qui refusa de suivre les agents au bureau du commissaire spécial.

Le témoin dira d'ailleurs :

— Je veux bien croire, puisque vous me le dites, que c'était à moi ces vingt balles qu'on a trouvées sur lui, mais j'avais autre chose à faire qu'à perdre mon temps en dehors du champ.

Et le témoin dit ce qu'il pense de ces agents qui, l'obligeant à aller voir le commissaire spécial, l'empêchèrent de jouer un cheval repéré depuis un mois, lequel rapporta du trente contre un.

La victime déclare :

— J'avais demandé aux agents d'aller me le jouer, ils n'ont pas voulu. Et pour-

tant je leur donnais l'argent avec dix francs de commission. Eh bien, savez-vous ce qu'ils m'ont répondu ? Que les agents ne devaient accepter aucune somme. Ce n'était pourtant pas moi le voleur. On n'est pas aussi bête que ça !

Le président rappelle le témoin à l'ordre et pendant toute cette discussion l'inculpé que l'on oubliait s'est amusé comme une petite folle. Il était au spectacle !

Mais enfin on revient à lui et le voici qui proteste :

— Si on m'avait laissé m'expliquer avec monsieur, on se serait bien arrangés ensemble. N'est-ce pas, monsieur ?

Le témoin ne va tout de même pas jusqu'à approuver le voleur.

Ce dernier se fâche d'ailleurs à l'idée d'être pris pour un pickpocket.

— Enfin, vous aviez bien la main dans la poche de son veston, crie le président outré d'un tel entêtement.

— Oui, mais c'était parce que je m'étais trompé.

— Vous pensiez que c'était votre poche ?

— Non, celle d'un copain à qui monsieur ressemblait comme deux coupures de dix balles (sic) et à qui je voulais faire une farce en lui allumant un journal dans sa poche.

— Charmante plaisanterie !

Malheureusement pour l'inculpé un autre témoin surgit.

Ce dernier, un petit vieux fort correct, a vu passer l'inculpé entre les deux agents. Il l'a alors reconnu pour un joueur qui, sur un autre champ parisien, lui avait proposé de jouer assez cher un outsider très possible.

Le petit vieux avait eu la malencontreuse idée de laisser les tickets à son associé de fortune... ou plutôt d'infortune.

Le cheval arriva et le petit vieux ne revit plus ni l'homme, ni les tickets.

— Je n'ai plus retrouvé monsieur, explique l'inculpé.

— J'étais pourtant au rendez-vous devant les baraques à cent francs.

— Je vous avais dit devant la loueuse de pliants.

Finalement, le « travailleur hippique » en prend pour deux ans.

— Ce sera dur l'fait-il en se retirant.

Evidemment, il n'y a pas encore de Pari mutuel urbain dans les prisons.

LE TYPE DU FOND DE LA SALLE.

AVEZ-VOUS LU

“LA VÉRITÉ SUR CHARLIE CHAPLIN” ?

Sa vie, ses amours, ses déboires

par son ancien secrétaire particulier : CARLYLE ROBINSON

Voici quelques nouveaux extraits de la critique concernant ce livre qui vous inciteront à vous procurer au plus vite ce volume dont le succès est si considérable.

... livre de souvenirs sur Charlie Chaplin, plein d'ailleurs d'anecdotes fort intéressantes.
LÉON TREICH.
(L'Ordre.)

En plus d'un chapitre, l'ouvrage abonde en renseignements des plus intéressants sur ce qui fut l'ascension de Charlot au firmament cinématographique, aussi bien que sur les mœurs publicitaires sans lesquelles Cabotinville perdrait les trois quarts de son prestige aux yeux du monde.
J. C. F.
(La Liberté.)

Les amateurs d'anecdotes, de scandale même, trouveront là une prodigieuse mine ; mais ce qui nous rend ce livre extrêmement précieux, c'est qu'il constitue le premier document précis sur la psychologie intime de Charlie Chaplin.

GEORGES CHARENSOL.
(La Femme de France.)

C'est une sorte de Charlot en pantoufles raconté par un homme qui ne doit guère l'aimer pour avoir vécu durant plusieurs années à son ombre. Livre passionnant en tous cas, pour qui a suivi la prodigieuse carrière de Charlot.

(Le Quotidien.)

En vente partout ou demander le volume à votre libraire, qui vous le procurera. Envoi franco de chaque volume contre 12 francs, adressés à Mon Ciné, 43, rue de Dunkerque, Paris (X^e). Compte chèques postaux : 259-10. Aucun envoi contre remboursement.



Jules Esquirol
Le maître du roman policier romancé
l'auteur de :

L'ANNEAU DE PLATINE
Roman policier En vente partout
romancé qui vient de paraître
256 pages (19x12) **5 FR.**

COLLECTION M.A.P. le volume complet **2fr 50**
(Mystère, Aventure, Police)
Viennent de Paraître En Vente Partout

LE VOL DU DIAMANT TRAVANCORE
LE CHAT-TIGRE DU SERVICE SECRET
LE CORPS DÉCOUPÉ Cinq romans policiers de **Renée Duman**
LE PLAN MORTEL
LA MORT QUI RODE Trois romans policiers romancés de **Jules Esquirol**
L'ARAIGNÉE DE JADE
L'ÉTOI D'OR
LEBOUTON DE CORAIL

Si vous aimez les romans policiers, mystérieux, angoissants, passionnants, qu'on lit d'une seule traite, achetez les volumes ci-dessus chez votre libraire. Si vous ne les trouvez pas, demandez les aujourd'hui même directement aux Editions de l'avenir, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (14^e), qui vous les enverront franco contre 2 fr. 50 par volume, en timbres, billets, mandat, chèque postal Paris : 280-16



ARTICLES D'HYGIÈNE

12 Préservatifs assortis et contrôlés avec catalogue illustré complet, envoyés discrètement en boîte cachetée sans aucune marque extérieure contre 15 fr. ou contre remboursement

Maison BELLARD-THILLIEZ (Caoutchouc rayon P. M.)
22, Faubourg Montmartre, PARIS (9^e) (Gr. boul.)



A MES FRAIS

Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ÉLECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement **SI VOUS SOUFFREZ DE** Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Varicocele, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Asthénie générale, Arthritisme, Artério-Sclérose, Goutte, Rhumatisme, Sclérotique, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,

Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé, écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai **GRATUITEMENT** une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs. Écrivez ce jour à mon adresse, INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand

Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,
Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

LA CHANCE ET LE BONHEUR

illumineront votre vie, si vous possédez la **MYSTÉRIEUSE FLEUR D'AMOUR**

préparée spécialement pour vous, lumineuse dans la nuit, au parfum magique, sûr de son pouvoir, je ne crains pas de vous l'envoyer à l'essai, sans engagement de votre part.

Choisissez la fleur que vous désirez rose ou œillet blanc. Une étude de votre vie et votre portrait graphologique seront offerts gratuitement pour toute demande. Indiquez vous-même votre date de naissance et joindre 3 fr. pour frais d'envoi.

NOMBREUSES ATTESTATIONS
PROF. AOUR P.O. Rue Franklin 30 LYON

ÉCOULEMENTS
BLENNORRAGIE - CYSTITE - PROSTATITE
guéris radicalement et rapidement par

PAGÉOL

le plus puissant antiseptique urinaire ; évite toutes complications, supprime la douleur. (Communication à l'Académie de Médecine)

CHATELAIN, 2, R. de Valenciennes, Paris, et les Pharmacies
La boîte 16 fr., la 30 fr., la triple boîte, P. 36.20

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS-45, r. Laborde, Paris-8^e
Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).



Seins
développés, reconstitués, embellis, raffermis par les **PILULES ORIENTALES**

Le meilleur reconstituant pour la femme qui désire obtenir, recouvrer ou conserver une belle Poitrine.

Flacon contre rembourse. 18 fr. 50
J. RATIÉ ph. 45, r. de l'Échiquier, Paris 10^e
Dépôts à Bruxelles : Ph^{ies} Delacre et St-Michel. Genève : Pharm. des Bergues.

LE RELIEUR "Police-Magazine"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat.

Ils peuvent être ENLEVÉS ET REMIS A VOLONTÉ

En vente à nos bureaux. 9 fr.
Envoi franco : France. . . 11 fr.
Envoi franco : Étranger. . . 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE", 30, Rue Saint-Lazare - PARIS (IX^e). AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

SOIGNEZ CHEZ VOUS
SANS PERTE DE TEMPS, SANS PIQUES, SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL

MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES
SYPHILIS, BLENNORRAGIE, URETHRITES, PROSTATE, CYSTITES, PERTES, MÉTRITES, IMPUISSANCE

Traitement facile à appliquer soi-même à l'insu de tous. Efficace et sûr

SERUMS - VACCINS NOUVEAUX
Venir ou écrire : Doct. 71, r. de Provence, Paris-9^e
Angle Chaussée d'Antin

INFAILLIBLEMENT avec **VIRRIADIANT** envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quel qu'un à **VOTRE VOLONTÉ**. Demandez à M^{me} GILLE, 169, r. de Tolbiac, PARIS, sa broch. grat. N° 4.

ACCORDÉONS
F. DEDENIS
BRIVE (Corrèze)
Catalogue en couleurs sur demande
RÉPARATIONS

VOTRE AVENIR v. sera dev. grâce à la myst. et célèbre voy. **AUGUSTALES**. Env. date, mois, nais., prén. et 5 fr. pour frais d'écrit. et de port. Extraord. par ses prédic., fixe date évén., guid., cons. et dev. tout. Bulletin-not. grat. Ecr. M^{me} **AUGUSTALES**, 22, rue Léon-Gambetta, à LILLE (Nord).

DÉTATOUAGE
PRODUITS — MÉTHODE DIOU
DIOU, 17, rue Bons-Plants, Montrouil-sur-Paris

L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE et FAIRE RIRE

Demandez les catalogues Farces, Attrapes, Surprises, pour Soirées et dîners, Chansons, Monologues, Prestidigitations, Physique, Magie, etc. — Envoi contre Service 22 H. BILLY, MAYETTE Suco², 8, rue des Carmes, Paris-5^e. Maison fondée en 18.8.

200 Fr. p. semaine environ, écrit. ch. soi p. correspond., copies, divers. Ecr. **ARNAUD**, St-Laurent-d'Oingt (Rhône). timbres.



Devant les Assises de la Seine a comparu Jeanne Trichot, accusée d'avoir étranglé son nouveau-né. Malgré une défense habile, Jeanne Trichot a été condamnée à cinq ans de prison. (Rol.)



La police anglaise de la route vient de voir ses véhicules munis d'un rideau de glace arrière qui porte cette indication : « Stop. Police. » Quand la voiture en faute a été dépassée par le rapide engin des policemen, on abaisse le rideau. Et il n'est plus que d'obéir. (I. P. S.)



Devant la Cour d'assises d'Aix-en-Provence, le procès Sarret se poursuit. Très maître de lui, le principal accusé tient tête. Mais, de jour en jour, sa défense se fait plus précaire. Nombre de témoins, pittoresques pour la plupart, ont défilé à la barre. Des incidents ont éclaté. A gauche : pendant la déposition du témoin Lapierre, les avocats (à l'exception de M^e Roche) ont quitté



la salle des séances, se jugeant offensés par une remarque du tribunal. Au milieu : M. Cals, chef de la Sûreté de Marseille, dépose. A droite : M^e Campinchi intervient durant les explications fournies par Philomène Schmidt au sujet des primes d'assurances. (Baudelaire et Rap.)



Pendant la discussion des projets financiers à la Chambre des députés, à Paris, un important service d'ordre barrail les voies d'accès au Palais-Bourbon. On craignait une manifestation en masse des possesseurs d'automobiles mécontents par les dispositions nouvelles envisagées à leur égard par le gouvernement. (R. M.)



Des eaux-fortes de Rembrandt avaient été volées... l'adroit malfaiteur, Walter Franke, âgé de trente-neuf ans, que représente notre photo, a été arrêté à Strasbourg. (F. P.)



A Londres, le comte de Ratendone, haute personnalité britannique, a été la victime d'une singulière histoire. Une journaliste vit dans la nuit un homme escalader la fenêtre. Elle donna l'alarme ; l'inconnu put fuir. On a trouvé sur place un couteau ouvert. Le comte de Ratendone (à droite) ne semble guère affecté de l'aventure... (F. P.)